

QUELLE LAÏCITÉ POUR VIVRE ENSEMBLE DANS LA RÉGION ?

Cher-e-s ami-e-s,

C'est parce que la laïcité est une des valeurs de la République que nous avons souhaité organiser une après-midi de débats, dans les locaux du Conseil Régional IDF, autour de l'actualité de ces combats. Depuis plus d'un siècle, la laïcité a été une des garantes des libertés fondamentales et a permis de «vivre ensemble», au-delà de la diversité des croyances, des identités et des appartenances. A travers le refus des dogmes, le développement de l'esprit critique et l'esprit de tolérance, les principes de la laïcité gardent toute leur pertinence. Mais le contexte n'est plus le même.

Dans une France très largement sécularisée, les religions n'exercent sans doute plus la même influence sur la vie sociale et le débat public. La dimension émancipatrice de la laïcité garde néanmoins toute son actualité : préserver l'éducation des impératifs de la sphère marchande et favoriser, dans une société où l'emprise médiatique est forte, le sens critique, gage d'une citoyenneté éclairée et responsable. Dans le même esprit, la laïcité peut contribuer à fonder le « vivre ensemble » sur la tolérance et la raison, à rebours de la tendance à ethniciser les questions sociales qui conduit à cultiver les conflits et les affrontements. N'est-il pas temps, toutes et tous ensemble, de permettre à toutes et tous de vivre dignement et d'agir pour l'égalité réelle?

Vous trouverez donc dans ces pages la retranscription de l'essentiel des interventions au cours de ce séminaire, permettant un échange de vue sur l'actualité de la laïcité pour clarifier les différentes approches, un état des lieux des questions concrètes qui se posent sur le territoire régional, une réflexion sur les outils à produire pour élargir la réflexion au plus grand nombre et pour la conduite d'actions efficaces.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Claire Villiers.

**QUELLE LAÏCITÉ POUR VIVRE
ENSEMBLE DANS LA RÉGION ?**

Sommaire

PREMIÈRE TABLE RONDE : LES QUESTIONS GÉNÉRALES DE
LA LAÏCITÉ *p. 9*

DEUXIÈME TABLE RONDE : ÉTAT DES LIEUX *p. 31*

TROISIÈME TABLE RONDE : TÉMOIGNAGES *p. 47*

ÉTAIENT PRÉSENTS

Claire Villiers	<i>Vice-présidente à la Démocratie Régionale du Conseil régional Île-de-France</i>
John Crowley	<i>CIRCSS, Centre interdisciplinaire de Recherche comparative en Sciences sociales</i>
Jean-Yves Autexier	<i>Fondation Res Publica</i>
Joël Roman	<i>Philosophe, essayiste</i>
Pierre Tournemire	<i>Président de l'Union régionale de la Ligue de l'Enseignement</i>
Marnia Belhadj	<i>Département de sociologie de l'Université de Poitiers</i>
Aissa Kadri	<i>Directeur de l'institut Maghreb-Europe, Université Paris VIII</i>
Vincent Tiberj	<i>Centre de Recherches Politiques de Sciences Po (CEVIPOF)</i>
Norbert Gosset	<i>Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale (SNPDEN)</i>
Fabienne Messica	<i>Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)</i>
Françoise Riou	<i>Confédération Générale du Travail (CGT)</i>
Dominique Fabre	<i>Confédération française démocratique du travail (CFDT)</i>
Brigitte Masure	<i>Confédération syndicale des familles (CSF)</i>
Louisa Jan	<i>Conseil Représentatif des Associations Noires (Cran)</i>

PREMIÈRE TABLE RONDE : LES QUESTIONS GÉNÉRALES DE LA LAÏCITÉ

▼ Claire Villiers

Merci à tous d'être présents pour cet après-midi de travail sur l'actualité des combats de la laïcité. Je remercie les camarades du groupe Mouvement Républicain Citoyen (MRC) qui avaient proposé, lors du débat budgétaire de l'année précédente, un amendement qui nous a permis d'organiser cette initiative et celles qui suivront. Cette réunion ne concerne pas le grand public. Il s'agit d'une sorte de séminaire de débat et de recherche.

Les discussions sur la question de la laïcité sont toujours d'actualité, de même que la défense de ses valeurs. Mais dans notre région extrêmement diverse, ces débats ont agité – le mot est faible – et ont quasiment fracturé les organisations en leur milieu, qu'elles soient politiques, syndicales, associatives, créant des clivages inhabituels. Dans notre région, la question du « vivre ensemble » est absolument centrale. La majorité politique du Conseil régional a fait de la lutte contre toutes les inégalités territoriales, sociales, liées aux diverses origines, un combat de tous les jours. Nous essayons de le traduire dans les politiques publiques. Grâce aux responsabilités que lui ont données les lois de décentralisation, notre collectivité devient une collectivité politique, de gestion et d'administration de missions. C'est pourquoi nous avons pensé que le débat sur cette question de la laïcité était extrêmement important.

Nous ne prétendons pas engager ici cette réflexion sérieuse et prospective : nombre d'entre vous travaillent dans des dispositifs d'action, de réflexion et ont déjà produit des débats et analysé un certain nombre de situations, en particulier dans les lycées. Nous souhaitons comprendre comment la Région Île-de-France peut contribuer à réengager une discussion afin de produire des outils. Aussi cette séance sera filmée et nous projeterons un extrait du micro-trottoir réalisé par la Ligue de l'Enseignement, lors du salon de l'éducation. Des jeunes ont été interrogés afin de savoir quelles sont, spontanément, leur conception et leur perception de la laïcité. Il est assez surprenant de constater qu'ils sont totalement dans les débats.

Ces outils vont nous aider à mener des actions durables, de lier les débats politiques à des actions plus concrètes. C'est pourquoi nous avons choisi

de faire appel à des acteurs des quartiers, des lycées, de la culture, à des chercheurs et des syndicalistes. Notre but est de comprendre comment chacun pose le problème dans sa complexité et tente de le résoudre. Nous vous proposons aujourd'hui d'engager un travail ancré sur la conviction que la laïcité n'est pas un combat du passé mais une actualité. Nous envisagerons d'autres initiatives pour l'année prochaine, y compris à l'aide d'un certain nombre d'outils.

Au cœur de notre débat se trouve la question de l'émancipation, dont la laïcité fait partie en tant que combat à la fois individuel et collectif. Je vais laisser la parole au chercheur John Crowley pour un exposé introductif. Nous projetterons ensuite le film, puis nous écouterons Jean-Yves Autexier et Joël Roman. La première table ronde, très générale, débutera par ces quatre contributions.

▼ **John Crowley**

Je suis responsable d'une institution de recherche associative, le Centre interdisciplinaire de Recherche comparative en Sciences sociales. Etabli dans la région parisienne, il fait partie d'un réseau européen de centres associatifs de recherche.

Comme son nom l'indique et comme en témoigne la structure de l'institution, les questions de comparaison sont au cœur de notre métier et de notre raison d'être. Je vais donc poser des questions, dans le cadre d'une démarche comparative. Cela risque de susciter quelques soupçons ! Rassurez-vous, je ne suis pas là pour imposer des modèles étrangers, simplement pour éclairer notre sujet en le considérant d'un peu plus haut, voire d'un peu plus loin, qu'on ne le fait souvent.

Tout cela est plus compliqué qu'il n'y paraît et qu'il n'y a pas de réponse aux questions posées. C'est agaçant mais d'une part, nous sommes là pour ça, et d'autre part, cela est utile pour faire avancer la réflexion. Et puis, même des chercheurs donnent des réponses simples à des questions simples. Nous verrons si nous y arrivons au cours de ce débat. Le but de mon intervention est bien d'ouvrir la discussion. Il s'agit aussi d'insister sur l'utilité de décomposer un certain nombre de sujets disparates et parfois sans lien direct les uns avec les autres. Les débats publics, totalement inextricables, rendent cet agrégat de questions impossible à résoudre. Pourtant, les

solutions nécessaires à un niveau pratique, mais aussi parfois conceptuel ou de principe, sont moins compliquées qu'elles en ont l'air.

Pour donner un peu de cohérence à l'exposé, je vais vous proposer quatre questions, chacune sous la forme « a ou b ? ». C'est un peu caricatural, mais cette méthode aide à retenir et m'aidera à me focaliser sur ce qui vous intéressera dans le déroulement de vos travaux.

- Premièrement, la laïcité doit-elle se penser d'abord comme compromis ou d'abord comme principe ?
- Deuxièmement, la laïcité concerne-t-elle la religion ou quelque chose de bien plus large ?
- Troisièmement, la laïcité est-elle, comme notre programme d'aujourd'hui invite à y réfléchir, périmée ou actuelle ?
- Enfin, question imposée par le regard comparatif, la laïcité est-elle quelque chose d'unique ou de banal ?

Je ne répondrai à aucune de ces questions mais j'essaierai de clarifier leur sens et j'espère que l'objectif, qui est de lancer la discussion, aura été atteint.

LA LAÏCITÉ GAGNE-T-ELLE À ÊTRE PENSÉE COMME UN COMPROMIS INSTITUTIONNEL OU PLUTÔT COMME UN PRINCIPE PHILOSOPHIQUE ?

Clairement, les deux positions se défendent historiquement. La laïcité s'est institutionnalisée dans la République par le biais d'un compromis, assis sur un principe, ou comme un principe émergeant pour rendre compte du sens qu'il y avait à établir un compromis. En outre, l'actualité de la laïcité passe par la problématisation de chacun des deux points : le principe apparaît aujourd'hui moins clair et le compromis plus difficile à maintenir dans sa forme traditionnelle qu'il ne l'a été dans l'histoire. Cette question est pourtant utile à poser, notamment parce qu'elle a un certain nombre de conséquences.

En quoi le principe et le compromis peuvent-ils être contestés ? Le principe

d'émancipation – le mot a déjà été cité – est tiré de la philosophie des Lumières dans son interprétation positiviste de la Troisième République. Celle-ci fut moins le fondement du compromis institutionnel que de ses justifications. Ce principe apparaît aujourd'hui moins consensuel, y compris auprès des défenseurs de la laïcité, qu'il n'a pu l'être dans l'histoire. La volonté de repenser le principe, à la lumière d'apports philosophiques plus récents et sous la forme simplifiée qui prévaut dans les débats publics, pose des problèmes dont on ne prend pas toute la mesure. Depuis plus de cinquante ans, il est de bon ton, en philosophie, de ne pas s'asseoir pour défendre la laïcité ou tout autre principe républicain par référence à la tradition des Lumières dans une forme pure. Celle-ci est supposée d'avance périmée.

D'autres moyens ont été imaginés pour formaliser la même notion. Par exemple, sous l'influence de philosophes allemands, la distinction entre le public et le privé que l'on retrouve aujourd'hui dans le débat public a été faite. Elle n'aurait pas été comprise historiquement par ceux qui ont créé les institutions et les principes de la laïcité : elle est devenue une manière d'agencer les sphères publique et privée selon un type de principes différents. On peut en comprendre l'intérêt mais je doute que l'on arrive à un résultat strictement rigoureux car cette notion de « sphère », d'« espace », est notoirement insaisissable dans la mesure où elle implique une spatialisation, une géographie de la laïcité permettant de marquer la limite de ces espaces ou de ces sphères. Pourtant, cette volonté de ségrégation ou de différenciation spatiale se heurte au principe fondamental de la laïcité telle qu'elle est tirée des Lumières : l'exigence, partout et en tout lieu, d'une citoyenneté fondée sur l'émancipation et qui n'est nullement suspendue quand on quitte un endroit qui serait public pour se rendre dans un endroit qui serait privé. Par ailleurs, cette distinction entre public et privé se heurte à un certain nombre de paradoxes qui sont d'autant plus forts qu'on les applique à des lieux paradigmatique de débat comme l'école.

Y a-t-il quelque chose de plus public qu'un lieu public ? Or, de l'avis général, ce sont les règles de la sphère privée qui prévalent dans le lieu public. La sphère privée serait donc très largement publique : dans la rue, on fait ce que l'on veut, dans les limites très restrictives de l'ordre public. Inversement, si une salle de classe constitue un fragment privilégié de l'espace public, alors force est de constater qu'elle ne constitue en rien un lieu public. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un règlement intérieur y prévaut et la soustrait au droit commun. Là aussi les métaphores spatiales et géographiques sont

intéressantes. Je ne suis pas sûr qu'il serait utile de discuter longuement de ce genre de choses, si ce n'est que les traces ou les fondements de cette réflexion philosophique se retrouvent un peu partout dans le débat politique, plus comme une pollution que comme un fertilisant.

LA LAÏCITÉ CONCERNE-T-ELLE LA RELIGION OU BEAUCOUP PLUS QUE LA RELIGION ?

Je suis obligé d'aller vite sans entrer dans le détail d'aucune de mes questions et je vous prie d'avance de m'en excuser. Le programme du colloque nous invite clairement à aller très au-delà du religieux, puisqu'il fait référence, d'une part, à l'ethnicisation des questions sociales, ce qui peut ou non avoir un rapport avec la religion et, d'autre part, aux impératifs de la sphère marchande. Là aussi, il peut y avoir un rapport avec la religion, qui n'a pas toujours fait bon ménage avec le business. Pour ces deux points, nous avons clairement une césure historique.

Historiquement, la laïcité se construit en prise avec la question religieuse, celle du rapport de l'Etat avec la religion catholique, mais aussi du rapport de l'émancipation des Lumières avec la tradition catholique qui, au moins jusque dans les années 1890, reste sceptique et souvent activement hostile à tout ce qui est issu des Lumières. Laïcité contre obscurantisme, autonomie des questions religieuses nationales contre influences ultramontaines : ce sont les piliers historiques de la laïcité. Si ceux-ci doivent être actuels, même en rapport avec les questions religieuses, les enjeux que le principe ou que le compromis englobent doivent être différents. Il faut aller plus loin que le christianisme ou l'Eglise catholique.

Certaines contributions au débat public montrent la volonté de faire un double élargissement : non seulement il ne s'agit pas uniquement du rapport historique au catholicisme, sous sa forme institutionnelle ou dogmatique, mais il faut également se garder d'étendre au catholicisme des questions qui relèvent de l'ensemble des religions. Il s'agit de forger un principe qui permette de penser, dans tous les domaines de la vie sociale, le rapport entre l'individu, à connotation négative dans ce contexte, et le citoyen, notion largement positive.

C'est une entreprise conceptuelle audacieuse, mais je ne crois pas qu'elle tienne la route. C'est-à-dire que la laïcité est un principe de rapport à la

religion sous ses formes institutionnelles et dogmatiques – sans quoi elle n'est rien – alors que les formes institutionnelles sont fort différentes. Il est possible de répondre que les enjeux dogmatiques n'ont pas changé et que les nouvelles formes de l'obscurantisme religieux, si elles ont des caractères sociologiques et des cadres institutionnels différents, sont peu éloignées de ce que nous avons connu dans l'histoire. Je ne cherche pas à trancher.

LA LAÏCITÉ EST-ELLE UN PRINCIPE ACTUEL OU UN PRINCIPE PÉRIMÉ ?

J'ai déjà abordé plusieurs de ces questions dans mes remarques précédentes. Je voudrais insister ici sur un aspect un peu différent et particulièrement important aux yeux du comparatiste, celui qui cherche à voir la France d'ailleurs, en s'appuyant de manière très banale et empirique sur ce qu'on lit ailleurs à propos de la France.

Dans une tonalité du débat public, on voit apparaître la laïcité comme une tradition spécifiquement voire uniquement française et dont il s'agirait d'assurer la permanence. Mais le fait d'être une tradition ne constitue pas, à première vue, une justification, surtout dans une perspective émancipatrice et critique. Ceux pour qui l'existence d'une tradition suffit à la valider sont soit des conservateurs, soit des libéraux hayekiens. Les premiers renvoient à Edmund Burke et sa critique de la Révolution française au titre que, précisément, la négation de la tradition est une tragédie culturelle et humaine. Les seconds considèrent que la culture résulte d'un processus d'évolution un peu darwinien, où les schémas culturels qui sont sélectionnés par l'histoire sont, par définition, plus performants que ceux qu'elle a passés par pertes et profits. C'est une idée qui est abrupte mais assez puissante et qui a donné lieu à une série de développements empiriques intéressants. Mais aucune de ces deux approches n'est à la disposition d'une perspective rationaliste critique.

Dans ce cas, qu'est-ce qui justifie « quelque chose » de traditionnel, quel que soit son contenu ? Cette justification ne peut résulter que d'une considération critique et rationnelle des enjeux d'aujourd'hui et des réponses à y apporter; d'où la difficulté, qui est d'abord politique : si l'on s'attaque aux formes institutionnelles de la laïcité, il ne s'agit pas simplement de sommer ceux qui n'étaient pas partie prenante à leur émergence de s'y rallier. Il est forcément question de négocier avec eux, quels qu'ils soient, un nouveau compromis. Celui-ci peut être assez différent du précédent, même si le rapport des forces

suggère qu'il y ressemble beaucoup.

Du point de vue d'une justification rationnelle critique, cette position est évidemment assez fragile car en dernière analyse, il existe un rapport de force. Ou alors, du point de vue des principes, il faudrait reprendre la question au regard d'un contexte qui nécessiterait l'analyse de toutes les caractéristiques pertinentes. Cette question est de savoir, comme nous y invite le programme, quelles sont les conditions d'un « vivre ensemble » adapté aux conditions d'aujourd'hui. Deux conceptions du compromis sont envisageables : un consensus idéal si l'on souscrit à cette perspective philosophique, ou un compromis suffisamment solide et exposé à la critique pour être à la fois stable en pratique et justifiable en théorie.

Actuel ou périmé ? Cela devient assez compliqué car il ne s'agit ni de justifier une tradition par le simple fait qu'elle existe, ni de la congédier et de la mettre à la poubelle de l'histoire par le simple fait qu'elle est traditionnelle.

LA LAÏCITÉ EST-ELLE UNIQUE OU BANALE ?

Il faut, là aussi, complexifier les choses. Nous avons coutume de dire, aussi bien en France qu'à l'étranger, que la laïcité est une spécificité française. On ne peut d'ailleurs pas traduire cette notion en anglais, ni en allemand, ni dans la plupart des autres langues. Et quand on la traduit en anglais avec le vocable *secularism*, on se retrouve avec un terme qui mélange lexicalement deux choses que la laïcité voudrait voir séparées clairement : d'une part le progrès social de l'indifférence religieuse, c'est-à-dire un phénomène sociologique, factuel et objectif qui conduit les formes religieuses traditionnelles à avoir moins d'emprise sur l'esprit des citoyens et, d'autre part, un principe qui rend compte de cette indifférence religieuse en termes positifs et qui en fait le témoignage d'un progrès des Lumières.

Les pays européens voisins de la France ont traversé des périodes de déchristianisation assez semblables à bien des égards, même si le phénomène est très différent en terre catholique et en terre protestante. Le résultat final n'est finalement pas si différent, comme le constate l'ensemble des études empiriques sur le rapport à la religion au Royaume-Uni et en France. Ces pays sont fort différents : les Anglais, comme on le sait, sont toujours compliqués : non content d'avoir une religion instituée, le Royaume-Uni en a deux : une religion d'Etat en Angleterre et une en Ecosse, il n'y en

a pas au Pays de Galles. Les Anglais aiment bien ces compromis bancals et bâtards. Et pourtant le rapport de la société au religieux n'est finalement pas différent de ce qui prévaut en France. L'Eglise anglicane, dans son évolution comme Eglise d'Etat, a réussi dans une très large mesure, à devenir la forme institutionnelle et théologique de l'indifférence religieuse. Ceux qui s'intéressent à l'Eglise anglicane – elle n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus proche du cœur de cet auditoire – constateront qu'il devient difficile de distinguer ce qui relève de la sociologie ou d'une perspective interdisciplinaire de sciences sociales, tant l'aspect dogmatique et proprement transcendant de la religion disparaît.

Est-ce à dire qu'avec ou sans laïcité, on se retrouve finalement avec des formes de rapport au religieux qui, en Europe, sont assez semblables d'un endroit à l'autre ou, dans le langage des sciences sociales, que chaque société européenne a développé un équivalent fonctionnel de la laïcité, plus ou moins explicite et philosophiquement construit – dans les deux cas, rarement autant qu'en France – mais qui du point de vue de l'évolution historique des sociétés revient à peu près au même ? Comme preuve de cela, ajoutons que les sociétés européennes connaissent des difficultés assez semblables pour intégrer les nouveaux enjeux religieux, en particulier la construction d'un rapport viable en pratique et justifiable en principe, à l'égard de l'Islam sous toutes ses formes.

En Belgique, aux Pays-Bas, en Suède, en Angleterre, en Espagne et en Italie, on se pose la question de l'Islam, en particulier autour des revendications fondées sur cette religion formulées par un certain nombre de groupes sociaux. On y cherche, avec un succès variable mais ne variant pas systématiquement d'un pays à l'autre, des solutions de principes qui apparaissent fragiles d'une part et peu susceptibles d'être justifiées d'autre part, car elles pèsent lourdement dans les rapports de force.

Cela oblige à s'interroger, non pas sur la nécessité qu'il y aurait pour la France de se dispenser du principe laïque ou de le fondre dans je ne sais quel compromis européen plus large, mais sur la possibilité de s'appuyer sur la spécificité de la tradition pour adopter des solutions spécifiques face aux enjeux contemporains du religieux.

Ayant déjà parlé plus longtemps qu'un quart d'heure, je vous propose de m'arrêter en espérant que ces quelques questions auront aidé à enrichir le débat qui va suivre. Merci.

▼ Claire Villiers

Je me garderais bien de tenter de souligner les points les plus saillants de l'exposé qui vient de nous être présenté. La manière de présenter les questions permet en effet d'entrer dans la discussion. Je vous propose maintenant de regarder notre petit micro-trottoir – ou plutôt notre micro-salon –, je donnerai ensuite la parole à Jean-Yves Autexier.

Film « Laïcité, entretiens — Salon de l'éducation »

▼ Claire Villiers

Nous pouvons constater que la laïcité n'est pas étrangère aux jeunes et qu'ils ont des idées dont nous allons discuter. Il me semble intéressant d'entendre ce qu'ils nous disent. Jean-Yves Autexier, je vous laisse vous présenter.

▼ Jean-Yves Autexier

Je suis Jean-Yves Autexier, de la fondation d'utilité publique Res Publica qui réfléchit aux concepts de la citoyenneté et à leur universalisation possible. Selon moi, si les révolutionnaires de 1789 ou les législateurs de 1905 avaient regardé cet extrait filmé, ils auraient été bouche bée. Ils ont construit la laïcité pour régler la question de l'emprise de l'Eglise sur la vie publique, avec un contenu anticlérical marqué et parfois même antireligieux. Jamais ils n'auraient pensé que, quelques siècles plus tard, le principe de laïcité serait mis en avant pour permettre la coexistence, dans un même espace public, de gens ayant des cultures, des religions, des origines différentes. C'est pourquoi, sans méconnaître tout le poids qu'a eu la recherche du compromis en 1905, je serais tenté de parier sur le fait que la laïcité est un principe. En guise d'argument, je m'appuierai sur le défilé historique.

La laïcité a servi à cantonner l'Eglise catholique dans son rôle en 1789 et en 1905. Elle sert aujourd'hui comme principe à fonder une bonne entente entre gens d'origines différentes. Pour moi, la distinction entre une sphère publique et une sphère privée est motrice. J'ajouterai tout de même deux nuances à la démonstration de John Crowley, qui a raison de souligner qu'on ne peut pas se contenter de définitions simplistes :

- Cette distinction entre public et privé suit des contours dont l'objet doit être en permanence le contenu d'un débat public. Les limites de l'espace public et privé ne sont pas définies une fois pour toutes : elles font l'objet d'un débat public constant, de préférences raisonnablement argumentées. La sphère publique définit l'espace commun où chacun, abstraction faite de ses différences de culture, d'origine et de religion, se retrouve en pleine égalité en droit. C'est une construction abstraite et juridique de la citoyenneté. Elle permet à chacun de dire : « Quand je fais mon métier de citoyen, quand je vais voter par exemple, je ne suis plus Jaune, Noir, athée, musulman ou juif, je ne viens plus de mon Sénégal ou de ma Bretagne natale, j'exerce mes droits de citoyen de la République Française en pleine égalité de droits avec mes concitoyens. »
- L'articulation entre la sphère publique et la sphère privée se fait au niveau de chacun. C'est là, pour moi, l'immense avantage du principe laïc : il garantit la liberté individuelle. La coexistence entre les différentes appartenances privées, sentimentales, religieuses et l'appartenance à l'espace public, chacun de nous l'arbitre en son sein. Personne n'a le droit de me dire : « Tu appartiens à la communauté catholique, gay ou des Sénégalais de France. C'est moi qui, en mon for intérieur, détermine l'articulation entre le fait que dans ma vie privée je suis catholique, juif ou athée et le fait que je suis citoyen de la République Française. La citoyenneté comme appartenance à l'espace public surplombe la diversité infinie de mes appartenances.» Cela, c'est chacun qui le fait. Il n'y a pas d'assignation à résidence communautaire.

Le principe laïc interdit que l'on définitive chacun selon ses origines. C'est donc pour moi un outil de lutte contre l'ethnisation générale des rapports sociaux qui suit un cours puissant : les sociétés dynamiques ont en fait une clé de compréhension de l'évolution des sociétés modernes. Pour ma part, je crois qu'il faut lutter contre cela et que la défense de la liberté individuelle passe par le besoin de casser les barreaux des prisons communautaires. Une société, notamment la République Française, n'est pas un conglomérat de communautés juxtaposées, mais une communauté de citoyens qui privilégie, comme le disait M. Auduc il y a un instant, ce que les hommes ont en commun et notamment l'usage de la raison naturelle, sur tout ce qui les distingue. Une autre règle me paraît très utile pour préserver, cette fois, les libertés publiques : dans la laïcité, aucune règle particulière ne peut s'imposer, sinon les normes issues du débat public, à savoir la Constitution, les lois, les décrets et les règlements.

Aucune société particulière n'a le droit d'ériger ses règles particulières comme règles de la société publique. Une dame disait à juste titre que la laïcité éclaire le féminisme. Aucune loi religieuse n'a le droit de prétendre à une inégalité entre les hommes et les femmes ou entre les homosexuels et les hétérosexuels. La loi morale religieuse est une loi d'essence privée. Elle n'a pas le droit d'étendre ses obligations et ses préceptes à la sphère publique. Pour autant, il ne faut pas faire de dogmatisme à l'envers. Très souvent, les lois issues de la sphère publique sont éclairées par les lois de la sphère privée. Mais la laïcité comme combat permanent contre le dogme, pas seulement celui des religions qui n'est pas le plus puissant aujourd'hui, mais contre le dogme des plus riches, la loi de l'argent roi, est un principe toujours actuel. Le principe de laïcité dans le domaine des médias devrait conduire à construire un espace médiatique affranchi de la tyrannie de l'audimat et de l'argent recueilli par la publicité, comme il l'est des dogmes religieux. La recherche du libre examen perpétuel, la souveraine liberté de l'esprit contre tous les dogmes est pleinement actuelle. Je dirais enfin que c'est une chance pour le plein accès à la citoyenneté. Claire Villiers la nomme à juste titre l'émancipation.

En effet, le principe de laïcité permet de respecter les différences, car nous sommes très différents et égaux en droit : culture, religion, origine etc. Ces diversités doivent être reconnues. Je ne suis pas pour une laïcité nivelant les différences, mais pour que l'égalité surplombe les différences tout en les reconnaissant. C'est un défi posé aux laïcs et aux républicains : comment allez-vous faire vivre vos beaux principes quand il y a deux ou trois journalistes noirs dans une chaîne de télévision ? Comment faites-vous respecter vos principes quand, pour se faire embaucher, il vaut mieux s'appeler Alain qu'Ali. C'est un défi que la laïcité peut relever, dans la mesure où elle a conscience de cette nécessité et peut promouvoir des actions énergiques d'égalité et de citoyenneté, à condition qu'il ne soit pas nécessaire de renverser le modèle laïcité – citoyenneté – République. Je ne suis pas un conservateur. Je partage ce qu'a dit John Crowley tout à l'heure. Si ces principes étaient inefficaces et mauvais, il faudrait en changer. Je constate cependant que d'autres pays qui ont d'autres principes n'ont pas de meilleur résultat que le nôtre dans ces domaines. Il faut actualiser, repenser, faire vivre et dynamiser ces principes. Des actions concrètes sont nécessaires pour assurer le refus de l'ethnicisation des rapports sociaux, le respect des différences et la vraie émancipation, le plein accès à la citoyenneté pour tous. Il faut pouvoir dire et garantir que l'on a les mêmes droits, que l'on s'appelle Ali ou Alain. C'est un immense travail de lutte contre les inégalités sociales et d'origine.

Pour terminer, afin de respecter mon temps de parole, je dirais qu'une action concrète est absolument nécessaire. Dans mon arrondissement de Paris, le XXe, nous avons mené une action, une année de la laïcité dont nous avons distingué deux actions concrètes :

- Une maison de la laïcité, qui propose des cours et des conférences publiques et gratuites, attirant un public nombreux et très attentif découvrant un principe de laïcité aujourd'hui très mal connu.
- Un conseil laïc du XXe arrondissement avec des associations de tous bords : des usagers des Services publics, des infirmières, la Poste, des représentants des cultes, afin de savoir ce qu'est aujourd'hui la laïcité. Lorsque des problèmes très concrets se posent, dans les nécropoles par exemple, ce conseil se réunit et donne son avis.

Comment appliquer ici et maintenant ce principe laïc ? Il permet de garantir à la fois la liberté individuelle et les libertés publiques, le « vivre ensemble ». Si le principe était mauvais, je serais partisan de le changer. Il a de bons résultats et, si nous le faisons vivre, il peut garantir l'ouverture à des populations venues d'ailleurs. Les mouvements migratoires vont s'accroître. Nous accueillerons de plus en plus de gens venant de tous les horizons de la planète. Il faut vivre ensemble, articuler la diversité des attaches et des appartenances avec la communauté d'appartenance à la République des citoyens. C'est un principe utile.

Comme l'a dit John Crowley, on trouve en Espagne, au Portugal des évolutions très intéressantes dans ce sens. En Belgique, il y a deux écoles:

- Une école du Sud, wallonne, qui a participé à la Révolution française et qui est construite comme en France.
- Une école flamande qui pose les mêmes problèmes mais apporte des réponses différentes, car elle n'est pas dans le cycle politique que nous avons connu.

C'est un dialogue fécond: à des questions semblables, nous pouvons répondre de façon différente selon nos cultures. Je ne dis pas qu'il y a un bon modèle et un mauvais, je dis qu'il y a un modèle en France. Faisons-le vivre et si tout le monde s'y met, nous obtiendrons de bons résultats.

▼ Claire Villiers

Merci. Joël Roman, la laïcité est-elle un défi des identités ? Doit-on parler de nivellement ?

▼ Joël Roman

Je n'ai pas de désaccord fondamental avec ce que vient d'exposer Jean-Yves Autexier en ce qui concerne la charpente générale de ce qu'il a présenté. Pour reprendre ce qu'a dit John Crowley dans son intervention liminaire, je ne suis pas sûr que la laïcité soit une question de principe. Je nuancerai ce propos en précisant que la laïcité est historiquement articulée en trois principes :

- La liberté de conscience, qui est individuelle.
- La liberté de culte, qui est collective, semi-publique.
- La séparation du politique et du religieux, fondatrice de nos principes de droit public.

Ce qui est important dans la notion de laïcité, c'est qu'elle est liée à l'existence d'un droit public, d'une liberté publique d'usage individuel mais de signification publique ou politique. La liberté religieuse et la liberté de conscience sont absolument indissociables. Il s'agit donc bien de la liberté individuelle et collective de ceux qui se sentent partie prenante d'une même religion.

Il y a bien là quelque chose qui s'est inventé historiquement dans un compromis contre l'Eglise catholique. J'utilise le mot « contre » dans ses deux sens : le compromis s'est adossé à elle, mais il s'est également opposé à sa prétention à vouloir tout régenter. C'était la position de Jaurès et Briand dans le débat de 1905 et qui aboutit à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, fondatrice de la laïcité bien que le mot n'y apparaisse pas. Leur but était de résoudre la question religieuse pour se tourner enfin vers la question sociale. Entre le public et le privé, non pas au sens juridique, mais à la fois philosophique et sociologique, il y a le social qui ne dérive d'aucun des deux. Il relève effectivement du public au sens sociologique, descriptif de nos comportements. C'est-à-dire qu'il dépasse largement ma petite personne et

mon horizon de vie individuelle. Mais il ne relève pas du droit public et de la citoyenneté instituée.

L'essentiel de notre existence se situe dans le monde du social : associations, syndicats, journaux. C'est autour de ces questions que nous avons trop tendance à invoquer la laïcité comme principe, alors qu'au fond ce n'est pas à la laïcité de régler des problèmes qui relèvent de la coexistence sociale. C'est pourquoi, comme l'a dit John Crowley, il est équivalent de dire que la laïcité est spécifiquement française, qu'elle a une cohérence propre et de dire qu'elle représente une manière historique de dégager un compromis entre les forces religieuses et le pluralisme de la société dans l'ensemble des pays européens. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont sociaux au sens large du terme. Ces problèmes connaissent des dimensions de natures différentes, dont une dimension identitaire. Elle renvoie à la question de la dignité, des différences de statut des personnes et des groupes dans la société et leur revendication d'égalité de dignité. Il y a deux types de réponses :

- Votre revendication a une signification d'égalité abstraite et vous êtes dans l'idéal des citoyens égaux et interchangeables. C'est l'exigence d'émancipation.
- Ce que je suis, la manière dont je vis, dont j'ai grandi, la langue que je parle, ma religion, ma couleur de peau, ma croyance religieuse, mon sexe, mon âge, mon handicap, ce qui me singularise, sont également constitutifs de ce que je suis. Et ce que je suis avec tout cela est aussi digne de considération que le fait d'appartenir aux élites que l'on voit comme l'idéal incarné. Cette revendication s'appelle traditionnellement une revendication de reconnaissance.

Le chemin d'émancipation et celui de la reconnaissance ne sont pas équivalents mais tous deux nécessaires. Nous avons des difficultés à articuler l'un et l'autre. L'histoire et la tradition politique française considèrent le chemin de la reconnaissance comme dangereux, celui-ci confortant les divisions sociales et les identités. Pour ce qui concerne l'Angleterre, le travail de Thompson sur la formation de la classe ouvrière anglaise consiste à se pencher sur l'identité sociale de classe du prolétariat britannique et de le constituer comme un élément indispensable à la pluralité sociale et à la constitution même de la société. D'une autre manière, la sociale démocratie allemande a également réfléchi dans ces termes-là. De même, les pays de tradition protestante, qui sont moins attachés que nous à la question de l'émancipation, ont davantage organisé un pluralisme religieux.

Aujourd'hui, l'ensemble de nos pays est confronté au télescopage de la revendication et à la culture de la revendication. Eu à égard à notre histoire, il faut mêler notre culture politique de l'émancipation à celle de la reconnaissance. Nous ne demandons pas la proclamation de l'égalité en droit. Tout le monde sait qu'elle existe. Dans le cas, par exemple, des émeutes en banlieue, la protestation vise le fait que l'égalité en droit n'est pas respectée et qu'elle est même déniée à tout instant. Quand un policier perd la vie, on ouvre immédiatement une information judiciaire. En revanche, si un jeune des banlieues meurt, une mobilisation brutale est nécessaire pour obtenir l'ouverture d'une instruction judiciaire. Elle répond à la brutalité du déni de l'identité et de l'égalité. Cette question est posée de manière maladroite, à travers des revendications qui paraissent particularistes ou identitaires, mais finissent par le devenir. Il faut les entendre comme des revendications légitimes. Elles sont aussi importantes à notre vie démocratique que l'idée d'émancipation, que la citoyenneté abstraite et commune. Je souscris à ce discours que je pourrais développer. Nous y reviendrons peut-être au cours de la discussion.

▼ **Claire Villiers**

Merci beaucoup pour ces trois apports. Nous allons maintenant, durant un quart d'heure, même si cela est court et frustrant, interpellier nos intervenants, leur poser des questions, leur demander des précisions sur des points de leurs discours. Nous passerons ensuite à la deuxième table ronde, qui est complémentaire et prolongera la réflexion sur ce à quoi nous sommes confrontés tous les jours, sur la manière dont répondent les divers acteurs. Nous aurons plus de temps pour mélanger tout cela.

▼ **Bernard Graber**, *Secrétaire Général de l'Union rationaliste*

Je voudrais vous proposer une anecdote montrant bien que les principes ne sont peut-être pas la solution, aussi utiles soient-ils. La vie sociale, comme Joël Roman vient de le dire, est prioritaire. Le débat actuel à l'Unesco bûte sur l'impossibilité de condamner l'Inde au sujet des Intouchables. Tout le monde est actuellement d'accord pour dire que, du point de vue des droits de l'Homme, cette division en castes est d'une monstruosité épouvantable. Mais leur existence sociale et politique est si forte que les principes ne peuvent rien. Il faut attendre que la société évolue d'elle-même, et les principes s'adapteront. Cela vous choque-t-il autant que moi ?

▼ **Christine Guillemot**

Je reprends à la volée les derniers mots que M. Roman a employés au sujet des revendications particularistes et identitaires. Comment les concilie-t-on avec l'émancipation, qui renvoie à la liberté individuelle et, comme vous l'avez dit, à la non-assignation à telle ou telle particularité ou communauté ? Comment fait-on pour répondre à cette attente de reconnaissance et proposer une société où il y ait une place pour tout le monde, sans blocage des unes contre les autres ? La question de fond de la laïcité est de combiner les particularités et les libertés. Je pose cette question à M. Roman mais également aux autres intervenants.

▼ **Florian Morineau**, *Jeunesse ouvrière chrétienne*

Ma question concerne l'idée de laïcité éclairée. Aujourd'hui, les jeunes ont du mal à connaître les différentes cultures et religions et donc à se connaître et se comprendre. Comment aboutir à une forme de laïcité éclairée ?

▼ **Dans le public, une participante, animatrice**

J'initie les enfants aux pratiques citoyennes dans les centres de loisirs. Le modèle français de laïcité est-il remis en question par l'harmonisation européenne ?

▼ **Elisabeth Fenez**, *Coordination française du lobby européen des femmes*

La Coordination française du lobby européen des femmes regroupe des associations dans les vingt-sept Etats membres de l'Union européenne et elle vient de tenir son assemblée générale en Bulgarie. Il en est ressorti une tension très forte entre des tendances à la création d'associations spécifiques, tenant compte à la fois des histoires culturelles, des ethnies et des confessions, et une inquiétude de notre part. Faut-il avoir recours à ce principe de laïcité qui est mal connu dans son aspect opérationnel afin de dénouer ces conflits qui apparaissent même dans les associations de femmes ? La politique européenne régionale et locale a de bonnes pratiques que l'on pourrait faire remonter. Des jeunes femmes sont confrontées à des questions que la laïcité pourrait résoudre plus facilement.

▼ Dans le public, une participante, animatrice

Il y a une piste qui me semble très importante à explorer et qui est nouvelle en matière de laïcité : l'idée de donner des outils pour lutter contre la société de consommation et son absolutisme. Des gens nous demandent des informations pour se défendre. Cela a été évoqué dans l'un des précédents discours mais aussi dans l'article introductif de la convocation à ce colloque.

▼ Joël Roman

LA LAÏCITÉ ÉCLAIRÉE

Je commencerai mon propos en soulignant l'idée d'une laïcité éclairée. Certains ont choisi le mot de laïcité comme adjectif et le portent aujourd'hui comme une tâche un peu lourde à assumer. Il faut évidemment éclairer la laïcité. Il doit y avoir une information sur la diversité humaine et notamment la diversité, à terme, de la laïcité. Cela est plutôt bien fait par l'école française. Il y a toujours des exceptions. On peut faire moins, on peut faire mieux. Nous l'avons clairement vu dans l'interview des jeunes que nous avons regardée. D'ailleurs, le plébiscite des valeurs de tolérance et de respect revient très constamment dans les enquêtes d'opinion sur l'état des valeurs de la jeunesse européenne. John Crowley, qui connaît cela mieux que moi, ne me contredira sans doute pas. Bien sûr, il y a toujours des minorités qui n'y souscrivent pas. De même, plébisciter des valeurs et les vivre au quotidien sont deux choses différentes.

LES FEMMES

En ce qui concerne les femmes, la question est: comment articule-t-on ces deux exigences et ces deux revendications ? Il y a trois niveaux d'articulation :

- La lutte contre les discriminations. La question de l'identité individuelle et de l'égalité de droit est celle de la lutte contre les discriminations. Cette lutte est facile lorsqu'il s'agit de manquements avérés à une égalité juridique : par exemple, ne pas admettre quelqu'un dans une boîte de nuit, ne pas l'embaucher ou ne pas lui donner de logement en raison de sa couleur de peau. Mais la plupart du temps, les auteurs de ces discriminations

les justifient autrement : « J'ai donné ce logement à quelqu'un qui avait davantage de caution. » Personne ne justifie une discrimination en disant « Je suis raciste » ou « J'ai l'intention de discriminer. » S'ils ne déploient pas un autre argumentaire, ces gens se font condamner par les tribunaux. Quand les discriminations ont lieu en raison de principes respectables, il est très difficile de les faire condamner. Les discriminations systémiques le sont encore plus : il y a trois jours, les journaux faisaient leurs titres sur les inégalités salariales entre hommes et femmes. Ce sont des inégalités massives, considérables dans un pays qui s'est fait le porte-drapeau de l'égalité des sexes. Elles concernent également l'accès à la représentation politique et publique. Nous avons donc besoin d'outils de lutte contre les discriminations, beaucoup plus forts que ceux que nous avons aujourd'hui.

- Les mesures spécifiques. L'idée de mesures spécifiques du type « loi sur la parité » franchit une étape dans la lutte contre les discriminations. Elle semble parfois nécessaire. A une certaine époque, on avait défendu l'idée de la parité en ces termes : « C'est une loi qui est nécessaire en pratique bien qu'elle ne soit pas très fondée en théorie », reprenant à l'envers la formule de Kant. Il y a parfois des idées fausses en théorie qui peuvent être des idées vraies en pratique. Je pense aux problèmes de discriminations ethniques. Parfois, il faut faire preuve de volontarisme pour les régler.
- La reconnaissance. Il y a enfin un niveau de reconnaissance, d'un ordre symbolique et culturel. Elle n'est pas vouée à accorder des droits particuliers à des catégories particulières, mais plutôt à reconnaître leur existence. Les conflits de mémoire et les blessures de l'histoire – que chacun porte ou croit porter avec lui – sont des éléments déterminants.

LA MONDIALISATION

Je répondrai enfin à la question de la mondialisation et de la construction européenne. Cette dernière est d'ailleurs un élément de réponse à la première. L'important est le sens que nous donnons à cette construction, y compris sur les questions de la laïcité qui ne sont pas tranchées aujourd'hui. La mondialisation ne va pas dans un sens particulier. C'est à nous de décider de la direction à prendre. Elle n'est pas un facteur de laïcisation ou de non-laïcisation de la société.

▼ Jean-Yves Autexier

LES PARTICULARITÉS ET LES LIBERTÉS

Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Pour reprendre la question des particularités et des libertés, il me semble qu'il y a deux périls jumeaux :

- L'exaltation des différences qui enferme les gens dans un monde à part et qui ne correspond pas à la tradition historique et politique du peuple français. Le devoir éducatif du politique est donc d'amener les jeunes à sortir du ghetto communautaire pour accéder au politique.
- La négation des différences qui est un égalitarisme abstrait où l'on ne voit la différence nulle part.

L'égalité doit surplomber ces périls. La laïcité nous aide à mettre les différences à leur place et l'égalité au-dessus de tout. J'insiste sur le devoir du politique. Nous ne devons pas laisser ces jeunes s'enfermer dans l'impasse « communautariste » où ils exalteraient leurs différences entre eux alors que le rapport de force sera en leur défaveur.

L'EXEMPLARITÉ

A la question des principes, qu'il s'agisse de l'Inde ou de l'Europe, je ne répondrai qu'une chose : ce n'est pas nous qui allons émanciper les Intouchables. Nous devons faire preuve d'exemplarité. Nous pourrions alors être utiles à ceux qui, en terre d'Islam par exemple, se battent pour l'égalité hommes-femmes, pour les droits des citoyens ou pour la distinction du politique et du religieux. Chaque fois que la République a voulu amener ses principes à la force des baïonnettes, elle y a échoué. Cela a commencé en Allemagne avec les Girondins. Nous nous sommes retrouvés avec Fichte et sa filiation. Ensuite, nous avons voulu amener l'émancipation républicaine à Sidi Ferruch en 1830. Vous savez comment cela s'est fini. Je ne suis pas pour l'exportation des principes mais pour l'exemplarité.

Pour cela, le terrain est indispensable. Vous savez, notre conseil laïc est très simple : nous nous réunissons avec des gens qui ont des problèmes : des associatifs, des travailleurs sociaux, etc. Nous parlons des solutions possibles. Par exemple, le responsable de l'Office des sports nous a exposé

ce problème : « J'ai vu arriver trois filles qui voulaient faire du judo. Mais elles voulaient garder un voile qui était très long. Je leur ai dit qu'elles n'y arriveraient pas, j'étais complètement décontenancé. » Il nous a alors expliqué comment il avait parlé avec les parents. C'est alors que l'employé du planning familial a répondu : « Je n'arrive pas à avoir une consultation avec les femmes seules, leur mari veut toujours être là. Comment avez-vous fait ? ». C'est un échange d'expérience extrêmement positif. Nous avons aussi des actions plus énergiques. Nous avons été confrontés à une espèce de police religieuse. Des jeunes entraient chez des familles au nom musulman pour vérifier qu'il n'y avait pas d'alcool dans le frigo. Nous avons pris des mesures pour y mettre un terme.

Cette action concrète et pratique peut être extrêmement utile. Des représentants des cultes, parfaitement conscients des problèmes, se sont joints à ce travail. Entre gens raisonnables, nous avons trouvé des actions utiles. C'est pourquoi je pense qu'il n'y a que l'exemplarité qui compte et que nous ne devons rien exporter. Et si le lobby européen des femmes vous demande, madame, si le modèle laïc est le meilleur, je répondrais à votre place : « Il a ses forces et ses faiblesses. Venez chez nous, voyez comment cela fonctionne et faites votre jugement. » S'ils trouvent que c'est bien, qu'ils l'adoptent. Mais ne l'imposez jamais ! Voilà mon sentiment.

▼ **John Crowley**

Je ne tirerai pas de conclusions. Je souhaite simplement répondre aux questions qui m'intéressent particulièrement ou qui ont été moins traitées par mes prédécesseurs qui ont déjà dit des choses que j'aurais pu dire.

L'INDE

Pour certaines raisons, je connais bien l'Unesco. S'agissant de l'Inde, il me semble que sa situation relève davantage du comité des droits de l'homme de l'Onu que de l'Unesco. A titre de politique comparée, il est intéressant de souligner que le système de castes a été supprimé par le premier gouvernement de l'indépendance. Les Intouchables sont la seule ombre réglementaire de ce système, bien qu'il s'agisse d'action affirmative en leur faveur. Il n'empêche que la société indienne reste profondément marquée par l'ensemble des représentations sociales inégalitaires. Elle continue à assigner des gens à des castes et à leur infliger des traitements différents.

En bref, ce sont des phénomènes discriminatoires qui ne sont plus assis sur un découpage administratif ou d'état civil. Ces problèmes sont d'une grande profondeur et les Indiens n'ont pas besoin d'une reconnaissance administrative de la notion de caste pour savoir dans laquelle chacun se trouve. Des études intéressantes le montrent.

LES REVENDICATIONS

Sur la question des revendications identitaires, particularistes ou communautaires, je souhaite dire deux choses importantes :

- La légitimité, a priori, des revendications qui émanent d'un citoyen est le fondement même de la démocratie. L'idée selon laquelle il y aurait des revendications citoyennes devant lesquelles les autorités n'auraient qu'à acquiescer ou, à l'inverse, qui n'auraient pas droit de cité sont deux façons de nier la démocratie. On ne résout pas ces conflits par l'appel à des principes abstraits. On les résout, qu'ils soient locaux ou non, par la mise en place de compromis institutionnels.
- La question des principes intervient également au niveau de la justification. Quand un compromis institutionnel est-il le simple reflet d'un rapport de force et quand est-il justifiable au regard de principes fondateurs ? Il est politiquement irréaliste de justifier les solutions et de les élaborer selon un même raisonnement et de les mettre en oeuvre sans discuter avec les personnes qui avancent ces revendications. Le risque est d'être amené à accueillir des revendications que l'on trouve profondément répugnantes. Cela ne veut pas dire qu'il faut leur donner droit, mais que le statut de ceux qui les avancent détermine l'accueil qu'on leur donne, c'est-à-dire le cadre de la citoyenneté.

LA MONDIALISATION

Sur la question de la mondialisation et de l'harmonisation européenne, je ferai une mise en garde proche de celle de Jean-Yves Autexier. Il y a une tendance, très liée aux modes actuelles de l'administration publique et du management privé, à utiliser la notion galvaudée des bonnes pratiques – en anglais *best practicism* – comme si l'on pouvait prendre tel élément et l'agréger avec tel autre et faire un dispositif hybride qui s'appliquerait tel quel. C'est une profonde erreur. Il y a un certain nombre de pressions, parfois réglementaires, qui favorisent ce type d'harmonisation. Il faut y résister. Ce qu'il s'agit d'importer n'est pas mauvais, mais cette forme d'importation ne

peut pas marcher. La laïcité n'est pas exportable. C'est un principe d'une grande épaisseur historique. Il est écrit dans l'histoire de la République au long cours. Les étrangers ne comprennent pas ce principe, même s'ils ont des quasi-équivalents chez eux. Et il n'y aurait aucun sens à exporter de « bonnes pratiques » laïques sans l'arrière-plan de principes, de pratiques et d'histoire qui leur donnent sens. Il y a donc une diversité inévitable et souhaitable des dispositifs. Elle résulte du fait que les sociétés européennes n'ont pas la même histoire. Nous pouvons apprendre beaucoup de nos voisins, mais il ne sert à rien de prendre leurs meubles pour les mettre chez soi.

▼ Claire Villiers

Merci à tous les trois. Je voulais simplement, à l'issue de ce premier temps, ajouter trois choses :

- Il y a dans notre société d'aujourd'hui des débats qui ne sont pas éloignés de ceux que nous aurons cet après-midi. Les rapports entre l'individuel et le collectif sont porteurs de différentes réponses possibles. Nous tenterons de les cerner.
- Ces débats ne sont pas atemporels. Nous devons nous situer dans un film et non pas dans une photographie. Les références historiques qui ont été évoquées étaient extrêmement utiles car elles permettent de comprendre les phases de l'histoire.
- Joël Roman disait tout à l'heure que les chemins d'émancipation et de reconnaissance ne sont pas les mêmes. Selon moi, nous devons réunifier ces chemins. Les reconnaissances doivent être les ingrédients d'un nouvel universalisme qui ne soit pas égalisateur mais, au contraire, un chemin d'émancipation. C'est ainsi que nous essayons, dans cette délégation, de répondre à cette question.

Nous allons maintenant passer à la deuxième table ronde, qui tentera de faire interagir le général et le particulier.

DEUXIÈME TABLE RONDE : ÉTAT DES LIEUX

▼ Pierre Tournemire

Bonjour. Sans attendre, je vais d'abord remercier Claire Villiers de m'avoir confié une mission impossible, ce qui me permet de m'excuser par avance : dans le temps qui nous reste, nous tenterons de faire un état des lieux qui soit un film en mouvement. Cela n'est que la première étape du cheminement que Claire Villiers a instauré et qui découlera, à partir de ce séminaire d'ouverture, sur un travail plus en profondeur.

Je suis Pierre Tournemire, président de l'Union régionale de la Ligue de l'Enseignement et responsable d'un site sur la laïcité que vous pouvez consulter. Cette table ronde se déroulera en deux temps : d'abord avec trois sociologues qui vont nous faire part de leurs travaux, puis nous écouterons les témoignages et les propositions de gens qui vivent, à travers des situations professionnelles, associatives ou militantes, les questions qui nous sont posées.

Nous allons maintenant considérer trois approches sociologiques complétant le tableau qui nous a été brossé par les précédents intervenants :

- Marnia Belhadj a travaillé à la Maison des Sciences de l'Homme à Paris. Elle a enseigné au département de sociologie de l'Université de Poitiers. Elle nous présentera le travail de sa thèse de doctorat sur l'histoire des Françaises descendant de migrants algériens.
 - Aissa Kadri est directeur de l'institut Maghreb-Europe de l'Université Paris VIII. Il est spécialisé dans le champ de l'éducation. Il a fait un travail sur le parcours des intellectuels maghrébins.
 - Vincent Tiberj est chargé de recherche au Cevipof. Il a récemment dirigé avec Sylvain Brouard une enquête sur les Français issus de l'immigration maghrébine, africaine et turque intitulée « Français comme les autres ? »
- Il n'y a pas d'ordre particulier dans la présentation de ces trois travaux. En toute courtoisie, nous allons laisser la parole à Marnia Belhadj.

▼ Marnia Belhadj

Je voudrais d'abord remercier la Ligue de l'Enseignement, par l'intermédiaire

de Pierre Tournemire, et le Conseil régional de l'Île-de-France, en la personne de Claire Villiers. Ils me donnent l'occasion de contribuer à cette réflexion sur la laïcité, sur les cadres et les principes d'un « mieux vivre ensemble » en Île-de-France et ailleurs, mais aussi de rendre compte des réflexions dégagées de mes travaux de recherche. Je vais m'efforcer de contribuer à cette réflexion à partir de trois enquêtes que j'ai réalisées dans le cadre de ma thèse de doctorat et de deux autres études ayant fait l'objet d'une subvention du Conseil régional d'Île-de-France et du Mouvement pour une Citoyenneté active. Ces recherches se sont déroulées en Île-de-France, notamment dans plusieurs communes des Hauts-de-Seine et ont toutes porté sur les parcours d'insertion scolaire, professionnelle, sociale, familiale et politique des fils et filles d'immigrés maghrébins, en particulier algériens.

LES FILLES D'IMMIGRÉS ALGÉRIENS

La première recherche, réalisée au cours de ma thèse de doctorat, a porté principalement sur les parcours d'une génération de filles d'immigrés algériens nées à Nanterre et ayant grandi dans les cités de transit de Gennevilliers, ainsi que sur leur rôle dans les transformations familiales.

Ces transformations sont souvent l'aboutissement d'une longue procédure de négociations et de tractations avec les parents. Elles sont aussi le cadre d'une redéfinition des rapports entre les hommes et les femmes au sein de la famille. Un des enjeux essentiels de cette négociation est la conquête de l'autonomie – titre de l'ouvrage que j'ai publié aux éditions de l'Atelier. L'école joue un rôle essentiel dans cette conquête. C'est en effet par la transmission d'un savoir où les valeurs de mixité, d'égalité et d'individualité revêtent une signification différente de celle transmise par la famille que ces jeunes femmes font l'apprentissage de l'autonomie, développent un sens critique et acquièrent des outils nécessaires pour redéfinir les modèles familiaux traditionnels.

L'originalité de ces parcours est également liée à la place qu'elles occupent au sein de la lignée féminine. C'est-à-dire qu'elles représentent la première génération de femmes qui accèdent à l'instruction et travaillent à l'extérieur du domicile familial. Il faut aussi souligner leur attachement à l'égard du milieu familial qui les conduit souvent à devenir autonomes tout en consolidant les liens avec la famille. Cet attachement s'exprime à l'égard de tout un héritage, gage d'une filiation et d'une identité qu'elles souhaitent préserver.

Cet héritage est à la fois implicite – images, gestes, habitudes, attitudes, savoirs, croyances – mais aussi constitué de conduites et des valeurs de solidarité au sein de la famille. Il est enfin lié à l’attachement au pays d’origine des parents, ou encore à des pratiques culturelles et religieuses comme le jeûne du Ramadan, la circoncision, la célébration de la fête de l’Aïd, etc.

Tout cet héritage est à la fois constitué de normes, de conduites et de valeurs, mais aussi d’une mémoire, d’une histoire familiale : celle de l’immigration, de la guerre d’Algérie qui reste constitutive de leur identité et de leur personnalité. Le même attachement s’exprime dans les populations d’origines juive ou arménienne à l’égard d’une tradition qui n’a jamais été transmise telle quelle au fil des générations mais qui est le socle commun d’une identité et d’une identification.

LES ENFANTS D’IMMIGRÉS À LA RATP ET DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le temps m’est compté. J’aborderai donc sans transition l’enquête que j’ai ensuite réalisée dans les quartiers de plusieurs communes des Hauts-de-Seine – Asnières, La Garenne et Colombes. Elle concerne les parcours d’insertion des enfants d’immigrés dans le secteur du développement social et à la RATP. J’ai étudié le rôle de ces jeunes dans le renouvellement des rapports sociaux et des pratiques professionnelles. Les entretiens que j’ai recueillis auprès des professionnels et des responsables de recrutement montrent que leur arrivée s’est souvent accompagnée de modifications dans l’exercice de la profession. C’est particulièrement le cas dans le secteur du développement social où la singularité des parcours individuels, mêlant souvent compétences scolaires, professionnelles et savoir-faire, les conduit à porter un regard différent sur le public dont ils s’occupent et à adopter une démarche plus personnalisée envers les individus et leur insertion.

L’arrivée des machinistes issus de l’immigration à la RATP est également source de changement dans les rapports avec les usagers et dans les représentations que ces derniers ont de la RATP. Les premiers résultats de cette enquête montrent qu’en s’ouvrant aux ressortissants non européens et aux jeunes issus des quartiers populaires, la RATP a permis à de nombreuses personnes sans qualification de se former à un métier et de devenir agents du service public. Cette politique, ratifiée dans la charte de la diversité signée en 2002 par la RATP, affiche une volonté de se rapprocher des usagers et

d'instaurer des rapports plus pacifiés avec ces jeunes. De ce point de vue, le recrutement de nouveaux agents issus de l'immigration participe à une revalorisation de son image et du service public en général. Si le recrutement de ce nouveau public a contribué à réduire la distance avec ces usagers et a permis à de nombreux jeunes d'acquérir un véritable statut professionnel, il n'aboutit pas forcément à une plus grande diversité au sein de l'entreprise. L'affectation de ces nouveaux agents à des zones urbaines d'habitations socialement et ethniquement très homogènes les cantonne souvent à un cadre d'activités qui réduit les possibilités d'être affecté ailleurs, dans des zones plus hétérogènes et plus résidentielles, tout simplement parce qu'ils y résident et que c'est là que la RATP a le plus besoin d'eux. C'est une des conséquences très importantes sur les parcours de jeunes issus de l'immigration, qui a lieu sous couvert d'un dispositif d'égalité et de réduction des discriminations. Celui-ci conduit souvent à un cantonnement, voire à une ghettoïsation professionnelle.

Le même constat s'effectue dans le secteur du développement social. Le recrutement massif de jeunes issus des quartiers populaires, souvent hautement diplômés de l'enseignement supérieur, risque de reléguer ces jeunes dans un domaine d'activité au sein duquel ils jouent un rôle actif et novateur mais dont les attentes et les besoins ne correspondent pas toujours à leurs propres aspirations. Ces expériences montrent manifestement les limites et les conséquences d'une politique dont l'objectif est de lutter contre les inégalités mais qui aboutit à des effets inverses, notamment la construction de catégories de personnes affectées à des secteurs et des domaines d'activité particuliers.

INSERTION ET PARTICIPATION POLITIQUES DES POPULATIONS ISSUES DE L'IMMIGRATION

Cette question est aussi abordée dans le cadre de la recherche que je mène actuellement avec le concours du Conseil régional d'Île-de-France et du Mouvement pour une Citoyenneté active sur l'engagement politique et citoyen des personnes d'origine non européenne et leur participation aux institutions publiques. L'objectif de cette étude est de comprendre la place et le rôle qu'occupent ces citoyens au sein de la sphère publique et des institutions nationales, mais aussi d'analyser les raisons structurelles, historiques et individuelles qui pourraient expliquer leur marginalisation par rapport à la sphère politique. Il s'agit aussi de mesurer et de questionner les

difficultés de l'émergence, en France, d'une élite politique issue des anciennes colonies, en dépit d'une volonté affichée par certains responsables politiques d'une plus grande diversité. J'essaie de voir les effets et les conséquences que peut avoir une politique qui inciterait à une plus grande diversité et qui, en fait, aboutit à enfermer les candidats issus de la diversité à un système qui n'est pas conforme à ce que Jean-Yves Autexier a qualifié tout à l'heure de « communauté de citoyens. »

Il ressort, de ces trois enquêtes, que ces dispositifs mis en place afin de lutter contre les inégalités et les discriminations, notamment dans le cadre de la politique de la ville, aboutissent beaucoup plus souvent à une catégorisation des individus plutôt qu'à mettre en place les conditions d'une intégration globale. Ces individus sont, certes, issus des quartiers populaires et de l'immigration, mais aspirent à se faire reconnaître ailleurs que dans des secteurs qui sont très friands de ce public, c'est-à-dire dans des secteurs plus conformes à une certaine conception de la démocratie, de la laïcité et d'une communauté de citoyens à laquelle nous aspirons tous. Je vous remercie.

▼ **Pierre Tournemire**

Merci Marnia d'ouvrir le premier des trois témoignages des sociologues sur la question de l'immigration et son interférence avec la laïcité. Cela va nous permettre, dans la troisième partie de notre colloque, d'aborder concrètement la question de la laïcité. Tu as souligné que l'éducation est très importante, ce qui s'enchaîne parfaitement avec le travail d'Aïssa Kadri sur les enseignants issus de l'immigration. Je lui cède la parole.

▼ **Aïssa Kadri**

Tout d'abord merci aux organisateurs pour leur invitation. Je vais essayer, très vite, de parler des enquêtes de l'institut Maghreb-Europe de l'Université Paris VIII qui travaille sur les immigrations maghrébines en Europe et sur l'état des relations Maghreb-Europe. Je passerai donc, si vous le permettez, du ciel à la terre, c'est-à-dire des questions théoriques à des questions plus pratiques, à travers ces enquêtes. Pour poser la problématique de la laïcité, nous nous sommes intéressés aux pratiques et aux représentations des catégories dites « issues des immigrations » – il y a là un problème de définition que nous aborderons peut-être au cours du débat – de manière concrète, à l'opposé de ce qui est souvent dit, c'est-à-dire que les immigrés sont homogénéisés d'un point de vue publique et médiatique.

Nous avons essayé de distinguer ces catégories et constaté qu'elles sont très différentes notamment du point de vue de l'intégration et de la filiation, termes qu'il faudrait préciser également. Les catégories de jeunes issus de l'immigration s'intègrent à la société et au modèle républicain français. C'est une bonne nouvelle. Dans notre enquête sur les enseignants issus de l'immigration, nous avons observé qu'ils représentent à peu près 20% des inscrits à l'IUFM de Créteil. Ce pourcentage est à relativiser car la part des catégories issues des immigrés dans cette académie est d'un peu plus de 30%. Néanmoins, ces statistiques montrent que ces jeunes veulent entrer dans l'éducation et la fonction publique car la discrimination est très forte dans le secteur privé. Les jeunes vont vers l'école qui les déconnecte de cette entreprise générale de discrimination. D'une certaine façon, ils se dirigent vers le modèle qui les a produits. Ces enseignants présentent des différences selon leurs générations. Il y en a trois catégories :

LES « RÉPUBLICAINS + »

Il s'agit de la vieille génération des maîtres auxiliaires dont certains sont naturalisés. Ils sont de la génération post-68 et sont dans le modèle républicain. Ils sont plutôt assimilationnistes. Dans notre typologie, nous les avons appelés « républicains +. » Ils estiment que le modèle fonctionne bien et qu'il n'y a pas de raison qu'il fonctionne mal. Selon eux, le problème est social et économique. Par exemple, l'un d'eux disait « Nous avons posé la question des moyens en manifestant, rien ne se résoudra par la négociation, notre rôle est d'émanciper les jeunes de la famille, nous ne céderons pas sur ces questions. » Dans cette enquête, nous montrons comment ils négocient au cas par cas avec les familles sur les problèmes de la piscine, du voile, des classes de nature, etc.

LES « SOS RÉPUBLICAINS »

Nous avons défini une autre catégorie d'enseignants. Nous les avons appelés les « SOS républicains. » Ils tirent la sonnette d'alarme, pointent les dysfonctionnements. D'après eux, le modèle doit intégrer la diversité. Or la formation dispensée à l'IUFM ne tient pas compte de la transformation de la société française. Ils mettent l'accent sur la médiatisation de l'Islam et pensent que l'école est devenue otage de ces questions. Pour eux, le modèle doit intégrer la diversité à ses contenus et ses programmes : le fait colonial, l'histoire de l'immigration, etc.

LES « ÉCORCHÉS-VIFS »

Ceux que nous avons appelés les « écorchés-vifs » se trouvent dans diverses nuances d'appréciation du modèle républicain. Ils sont plus jeunes, souvent les derniers arrivés, dans une connivence ou une proximité culturelle par rapport à leur origine. Ils pensent que la société ne reconnaît pas la place de leurs parents ou leur origine et mettent eux aussi l'accent sur l'hyper médiatisation de ces questions. Une dame nous a même dit qu'elle n'était pas sortie de chez elle après les événements du 11 septembre 2001. Marnia Belhadja a mis en avant le danger qu'ils soient cantonnés aux métiers destinés à leur population d'origine, métiers du social ou de l'éducation. Beaucoup s'en distancient.

Dans d'autres enquêtes sur les jeunes d'Aubervilliers, ils n'apparaissent pas si unifiés que nous avons coutume de le dire. Ils sont dans le mixte, la multiappartenance. Ils sont dans cette contemporanéité qu'est la mondialisation. Ils sont l'expression des cultures du monde et ils expriment leur positionnement selon les contextes et les rapports de force. Ils ont une revendication émanant d'une triple fracture :

- Une fracture sociale : ces jeunes connaissent des taux de chômage trois fois supérieurs à la moyenne nationale.
- Une fracture générationnelle : il n'y a pas de communication avec les parents et l'école n'aborde pas, par exemple, la guerre d'Algérie.
- Une fracture politique : ils ne sont pas représentés politiquement.

De ce point de vue, il y a des formes de radicalisation que nous avons pu constater lors des récentes émeutes. Elles expriment la revendication de reconnaissance et l'incapacité de la République à y répondre. On ne peut pas parler de la République de manière abstraite comme l'a fait Jean-Yves Auteuxier. Je m'excuse. Cette République a été coloniale et il y a là quelque chose qui, du point de vue du fonctionnement des institutions, demande comment et à quelle condition la République peut intégrer et être égalitariste. On le voit dans ces revendications : l'histoire de l'immigration est trop absente, les enseignants nous l'ont dit. Comment l'immigration a-t-elle participé à un « vivre ensemble » ? Ce point est absent des programmes. Le fait colonial est très rapidement décrit et le point de vue sur l'Islam est insuffisant.

La question se pose de savoir à quelle condition la laïcité peut être adaptée à la diversité. Joël Roman en a parlé tout à l'heure. C'est la question sociale qui est déterminante aujourd'hui, et non plus la question de l'appartenance.

▼ **Pierre Tournemire**

Merci Aissa Kadri. Je donne à présent la parole à Vincent Tiberj qui s'est demandé si les gens issus des immigrations maghrébine, africaine et turque sont des Français comme les autres. Nous l'écoutons.

▼ **Vincent Tiberj**

Ma réponse est positive. Je vais recentrer mon intervention sur la laïcité et sur l'Islam. Je veux souligner quelque chose de très particulier : la laïcité est aujourd'hui vue comme un principe contractuel. Cette notion a longtemps été un combat politique porté par la gauche. Aujourd'hui, à gauche ou à droite, les gens se disent à 80% très ou assez favorables à la laïcité.

LES DIFFÉRENTES PRATIQUES DE LA LAÏCITÉ

Cette adhésion de façade à la laïcité cache en fait un phénomène beaucoup plus inquiétant pour nous sociologues, mais aussi pour les responsables politiques et les médias. Par rapport aux années 1990, le cadrage du débat sur l'immigration a changé. On aborde le sujet aujourd'hui avec des instruments politiquement corrects. On assiste à un « kidnapping » de la laïcité par une partie de la frange politique qui autrefois y était fortement opposée. Je ne citerai pas de nom, même si vous y pensez tous.

Deux de mes collègues, Martine Barthélemy et Guy Michelat, viennent de publier dans la Revue française de Sciences politiques un article sur cette question. Ils montrent qu'à gauche, plus on est laïque, moins on est anti-immigrés et moins on est religieux. A droite en revanche, plus on est laïque, plus on est anti-immigrés et plus on est religieux. La laïcité est donc entendue de manière très différente et cache un certain nombre d'autres attitudes. Cela nous oblige à revoir comment a été perçu tout le débat sur l'Islam et sur son accommodation au modèle français. Il y a tout de même 62% des Français qui pensent que les valeurs de l'Islam ne sont pas compatibles avec celles de la République. Cela est énorme et montre l'impression de quasi-clash des civilisations au sein des frontières de l'Hexagone. Le problème tient à ce

recadrage du débat sur l'immigration mais aussi aux acteurs que l'on entend parler au nom de l'Islam. De plus, cette question des compatibilités est très rarement posée aux gens. C'est là qu'est tout le problème, notamment depuis la dernière décision du Conseil constitutionnel. Il faut éviter de se voiler la face et regarder franchement les choses :

- Lorsque nous interrogeons les gens, notamment ceux issus des immigrations maghrébine, africaine et turque, nous apprenons d'abord que, contrairement à ce que l'on entend régulièrement, ils ne sont pas tous musulmans. Il n'y en a en fait que 59% alors qu'il y a en France 60% de catholiques. Nous ne sommes donc pas face à des populations beaucoup plus religieuses. Le pourcentage des « sans religion » est de 28% dans l'électorat en général. Chez les Français issus de l'immigration, ce chiffre est de 20%. Il atteint même 34% dans la deuxième génération née en France. Nous sommes donc face à des populations qui ont, certes, une religion majoritaire mais qui ne sont pas si différentes lorsqu'il s'agit du rapport à la religion.
- Sont-ils tous derrière ces voix de l'Islam que nous entendons ? Je pense particulièrement à celle de l'UOIF. La réponse est négative. Comme le reste des Français, ils ont un avis positif sur la laïcité. Deux tiers d'entre eux disent que la laïcité est le seul moyen de faire vivre ensemble des gens de convictions différentes. Ils considèrent que la laïcité n'est pas un obstacle à la pratique religieuse et, presque plus que les autres Français, ils pratiquent cette laïcité. Nous leur avons posé une question toute bête : Dans quelle école voudriez-vous mettre votre enfant ? Ils pouvaient choisir entre trois propositions : dans une école publique avec ou sans éducation religieuse ou dans une école confessionnelle. Dans l'ensemble de la population française, les athées choisissent à 80% une école publique sans éducation religieuse. Les musulmans le font à 67%. C'est tout de même considérable, surtout comparé aux catholiques sans ascendance étrangère, qui sont 60% à penser comme eux. L'acceptation du système tel quel est massive, plus que dans la religion traditionnelle en France. C'est là où le bât blesse. Les musulmans sont plus souvent dans une logique d'accommodation. Certes, ils sont favorables aux plats religieux à la cantine. Mais, et je suis désolé si je parle devant certains représentants d'organismes politiques, il y a souvent du poisson à la cantine le vendredi. Ce n'est donc pas une demande irréaliste qui remettrait en cause le principe de la laïcité.

PARTICULARISMES ET COMMUNAUTARISMES

J'ai été très sensible à ce qui a été dit lors de la première réunion. Nous parlions de la laïcité comme droit à l'indifférence, permettant aux gens d'exister au-delà de leur particularité. Il faut préciser deux choses :

- Il est souvent dit qu'être plus musulman, plus issu de l'immigration ou plus maghrébin revient à être moins français. C'est une absurdité. Partir du principe que les identités s'opposent est une idiotie. Les identités peuvent être plurielles : on peut être attaché au pays d'origine de sa famille et attaché à la République française, à son modèle et à sa carte d'identité. En regardant les choses de plus près, il apparaît que les Français issus de l'immigration ne sont pas dans une logique particulariste. Ils se sentent d'abord d'une génération, d'une classe sociale, d'une nation. Après, viennent des identités que nous pouvons dire particularistes.
- Dans le débat, ici, nous parlons souvent de demandes particularistes comme étant communautaristes. Cela ne fonctionne pas ainsi. Le communautarisme exclut le groupe majoritaire. Il promet le groupe minoritaire et produit des revendications uniquement pour le groupe. Si nous retenons cette définition purement empirique des choses, nous tombons à 4% de communautarisme en France. Maintenant, réfléchissez. Le vote Front National n'est-il pas un vote de préférence nationale ? Pour moi, le vote Front National est communautariste : il exclut les autres et veut tout pour son propre groupe.

L'INTÉGRATION

Il ne faut pas croire que l'intégration ne fonctionne pas, au contraire. Les jeunes Français issus de l'immigration se sentent français. Ils veulent même réussir. Et ce que disait Aissa Kadri sur l'école, nous le retrouvons dans notre enquête : il y a une volonté de réussite exceptionnelle. Il y a effectivement une réussite. Nous nous sommes rendu compte que les enfants d'origine maghrébine et ouvrière réussissent aussi bien, sinon mieux, que les enfants d'ouvriers en général. Notre société part du principe qu'il n'y a pas d'origine. Mais dans la pratique, dans la réalité des choses, il y a 14% de chômage chez les personnes de 20 à 29 ans qui n'ont pas d'ascendance étrangère contre 29% chez ceux qui ont une ascendance algérienne. Le modèle Républicain n'est pas à défendre mais à promouvoir. C'est un combat et c'est vers l'avenir qu'il faut regarder.

▼ **Pierre Tournemire**

Merci à ces trois sociologues qui nous ont proposé des interventions à la fois complémentaires, convergentes et assez réconfortantes pour ce qui nous occupe. Durant les dix minutes dont nous pouvons disposer, je vous propose de poser vos questions à nos intervenants. Nous passerons ensuite à la troisième partie. Nous examinerons ces questions à partir de témoignages et nous tenterons de définir quelques perspectives.

▼ **Dans le public, une participante**

Dans vos enquêtes, avez-vous fait référence au principe, au concept de laïcité ? Cela ne s'est pas beaucoup entendu dans vos interventions. Il me semble que c'est justement la méconnaissance ou l'ignorance de ce principe qui ne permet pas d'éclairer le « vivre ensemble. »

▼ **Michel Grossin**

Où pouvons-nous avoir accès à vos enquêtes ?

▼ **Pierre Tournemire**

Nous vous donnerons la bibliographie à la fin de la réunion.

▼ **Dans le public, une participante**

Je vous ai déjà interrogés au sujet de la remise en cause de la laïcité par rapport à l'Europe. J'ai dû mal m'exprimer car je n'ai pas le sentiment d'avoir eu une réponse complète. Vous m'avez répondu qu'on ne peut pas appliquer notre modèle aux autres pays ni répandre la laïcité et que nous devons d'abord être exemplaires chez nous. Je voulais en fait savoir si la laïcité peut-être remise en question en France par le poids de la majorité des autres pays européens.

Je veux également souligner que je suis très choquée quand je vois, en France, des enfants qui s'attaquent à une école. Je reviens d'Afrique où la situation politique et les rebellions obligent des enfants à protéger leurs bibliothèques. Nous avons un vrai problème de transmission des valeurs. Nous sommes d'accord pour avoir une République mais nous ne l'apprenons pas aux enfants.

Nous devons revoir notre manière de transmettre les valeurs. Il n'y a pas de consensus lorsque les enfants brûlent des écoles.

▼ **Dans le public, une participante**

Vincent Tiberj, vous avez donné plusieurs chiffres au cours de votre intervention. Ces chiffres sont-ils issus de vos enquêtes ? Certains d'entre eux m'ont surprise. J'étais très contente d'apprendre que beaucoup de jeunes ne revendiquent pas de particularismes, de spécificités ou de communautarismes. Mais cela amène à dire qu'il y a sans doute une instrumentation puisqu'une minorité va tenter d'imposer une remise en question de la laïcité. Vous savez que, dans les hôpitaux, il y a des médecins qui sont agressés par des hommes qui veulent que leur femme soit soignée par un médecin femme. Il y a de petits groupes qui revendiquent la non-mixité à la piscine au nom de principes religieux. Il y a également la question du voile qui ne se pose plus à l'école depuis la loi mais dans la sphère publique, au travail et en particulier dans la fonction publique. Tout cela est le fait de petites micro-minorités qui nous « méga-instrumentalisent », ainsi que les médias et les institutions.

▼ **Sabine Bröhl**

Je remercie la Région Île-de-France d'avoir organisé ce temps de débat. Il est important d'échanger. Je représente un café associatif parisien, le Moulin à Café, qui est un lieu d'échanges. Nous avons 100 000 adhérents qui partagent des valeurs. Certains propos tenus aujourd'hui en sont proches, d'autres plus éloignés. Le fait de cheminer vers l'autonomie et de construire la parole politique me paraît porteur de sens. Nous devons aller étudier, nous, associations de terrain, publiques ou politiques, en quoi nos actions font sens. Parfois les pouvoirs politiques ne sont pas conscients de l'endroit où ils peuvent trouver du sens. Il serait intéressant qu'à l'inverse, ils viennent nous voir, sur le terrain, dans nos actions. Nous n'avons pas toujours le temps de poser les choses par écrit ou de participer aux conférences pour expliquer en quoi consiste cette action démocratique. Je vais partir d'ici avec l'intime conviction que la laïcité est le fondement de la démocratie, de la diversité et que le cantonnement et l'enclavement sont le retour vers un entre-soi qui défend l'individualisme et qui est beaucoup plus attaquant. Ma question est pour Marnia Belhadj. Vous disiez que la politique de la ville aurait contribué malgré-elle à cantonner les populations. N'est-ce pas au contraire

la faute de l'urbanisme qui a placé les gens dans de grands ensembles où l'on ne peut pas se mélanger ?

▼ **Pierre Tournemire**

Je suis désolé pour tous ceux qui voulaient encore prendre la parole. Claire Villiers aura l'occasion de vous faire intervenir tout à l'heure. Je vais être encore plus frustrant en ne vous accordant qu'une ou deux minutes à chacun pour répondre aux questions.

▼ **Aissa Kadri**

Les enseignants issus des immigrations est une enquête en deux tomes qui a été menée durant deux ans par une équipe de Maghreb-Europe. Il y a une partie quantitative, c'est-à-dire une enquête par questionnaire sur des enseignants à l'IUFM de Créteil, et une partie qualitative, une enquête par entretien avec les jeunes demandeurs du métier d'enseignant dans les UV de pré-professionnalisation et les enseignants en activité. Ces deux enquêtes se trouvent à l'Unsa-éducation, aux éditions Sudel.

LA LAÏCITÉ

Nous avons effectivement posé des questions sur la perception de la laïcité. Vous trouverez des tableaux d'analyses qui croisent la compréhension de la laïcité selon les critères d'âge, de sexe, d'origine sociale, du type d'enseignement, etc. Dans les enquêtes qualitatives, nous avons constaté que la question du voile avait sensibilisé les enseignants à cette question. Par exemple, nous avons travaillé dans une école de La Courneuve où cinq des neuf enseignants étaient issus des immigrations. Ils s'occupaient des questions sociales et de culture en relation avec les parents. La directrice nous a expliqué que certaines femmes venaient récupérer les enfants en burqa ou qu'un père, dont je ne préciserai pas l'origine, était agressif envers les enseignants et très dur sur l'éducation de sa fille. Elle était obligée de négocier très durement avec les parents. Ce qui lui importait était de sauver l'enfant, de l'arracher dans l'espoir qu'il comprendrait, plus tard, et qu'il demanderait des comptes à ses parents.

L'ISLAM ET LES MINORITÉS

Sur l'Islam et les minorités, ce qui se passe ailleurs a de l'effet ici. Le sujet est effectivement surmédiatisé et pose la question de la sécularisation de

l'Islam. La phase de sécularisation, dans laquelle nous sommes, connaît des soubresauts qui vont jusqu'aux violences récentes. Mais il y a une incompréhension de l'Islam. Les médias renvoient l'image d'une religion codifiée, de pratiques ancestrales patriarcales – vous évoquiez l'hôpital. Ces pratiques sont critiquées ailleurs, même dans les pays musulmans.

▼ **Pierre Tournemire**

Merci. Marnia Belhadj, voulez-vous répondre, uniquement sur la question de la politique de la ville.

▼ **Marnia Belhadj**

Nous parlons, nous débattons des problèmes que cause la politique de la ville. Tout est lié. Les conditions sociales dans lesquelles on a cantonné les populations durant des années créent un processus de ghettoïsation, d'exclusion, de stigmatisation et de ségrégation. Nous avons également mis en place un dispositif pour lutter contre cela. Il n'empêche qu'à l'intérieur de ce dispositif, défini de manière territoriale et qui recoupe une réalité sociologique et culturelle, il y a également une population très homogène socialement et ethniquement. Il fallait donc trouver des moyens pour réduire les inégalités qui existent dans ces quartiers. Comme l'a montré Aissa Kadri, ces jeunes sont souvent diplômés de l'enseignement supérieur. Je préfère parler de descendants de migrants plutôt que des Français issus de l'immigration car nous sommes à la quatrième, voire à la cinquième génération. On pourrait aussi débattre de la terminologie et mettre fin aux termes connotés et stigmatisants. Ils sont donc très nombreux à être diplômés et à vouloir travailler ailleurs que dans le développement social et des secteurs connotés socialement. Pourtant, ils trouvent difficilement à travailler ailleurs. Par exemple, dans le cadre de mes enquêtes, des interviewés m'ont dit qu'avec un DEA de sociologie, d'anthropologie, de psychologie ou une licence d'AES, ils se retrouvent souvent cantonnés à des structures professionnelles situées dans des quartiers qui font l'objet d'une politique de la ville. Il y a donc tout un processus de relégation, implicite ou explicite. Il faut, là aussi, trouver des outils pour permettre de décloisonner l'intégration et l'insertion professionnelle des citoyens français d'origine non européenne.

▼ **Pierre Tournemire**

Merci. Alors Vincent Tiberj, les chiffres sont-ils bien justes ?

▼ **Vincent Tiberj**

Ils le sont dans la limite où un échantillon est représentatif. Mon ouvrage est très mal diffusé, mais je peux envoyer des preuves à ceux qui sont vraiment intéressés. Mon mail est disponible sur le site internet de l'Institut.

Pour ce qui est de la question des valeurs, celle-ci renvoie également à la représentation des mouvements sociaux de manière générale. En ce qui concerne les enfants qui brûlent des bibliothèques, est-ce qu'il y a eu le moindre reportage sur les jeunes qui ont fréquenté ces bibliothèques ? Je suis sûr qu'ils sont largement plus nombreux. C'est tout l'enjeu de la représentation journalistique des émeutes et des mouvements. Il en est de même pour l'Islam. Savez-vous qu'un musulman sur deux ne fréquente jamais la mosquée ? Pourtant, le Conseil français du Culte musulman est institué comme l'unique voix légitime de l'Islam alors que son job est théoriquement de n'organiser que le culte. Il voit ce rôle s'élargir pour parler de l'ensemble des problèmes avérés auprès des Français issus de l'immigration, ce qui contribue à créer l'idée que le problème de l'intégration est un problème d'intégration religieuse. Or ce problème est celui de l'incidence de la couleur de peau et du mal-être social. C'est sur ces sujets qu'il faut travailler.

▼ **Pierre Tournemire**

Je signale, car il faut faire un peu de publicité à Philippe Jessu et Louis Weber, président et secrétaire général de l'association Islam et Laïcité qui sont dans la salle, qu'un colloque se tiendra à l'Unesco ce week-end au sujet de l'Islam et l'identité nationale. Vincent Tiberj aura l'occasion d'y commenter le sondage du CSA pour connaître la position des Français au sujet de ces questions. Ce sondage sera publié au cours de la semaine. Je vous invite à participer à ce colloque qui durera une journée et demie. Il y aura donc beaucoup plus de temps de parole.

Merci aux trois intervenants, même si je reconnais que ce sujet aurait mérité plus de temps. Je demande maintenant aux intervenants qui ont été sollicités pour apporter des témoignages de monter à la tribune.

TROISIÈME TABLE RONDE : TÉMOIGNAGES

▼ Pierre Tournemire

Nous allons aborder des témoignages. Là aussi l'échange sera frustrant car il faudra nous indiquer très rapidement comment la question de la laïcité se pose dans les établissements scolaires, dans l'entreprise ou dans les associations et quelles sont les questions que vous souhaiteriez voir débattues par le Conseil régional.

- Nous commencerons avec le sujet de l'école. Norbert Gosset est proviseur, secrétaire du syndicat des principaux, proviseurs et directeurs d'établissements scolaires et Fabienne Messica, parent d'élève à la FCPE.
- Nous aurons ensuite un regard sur le monde économique et social à travers les témoignages de responsables syndicaux : Françoise Riou est conseillère confédérale à la CGT et chargée des questions de société et d'immigration. Dominique Faure est secrétaire régionale de la CFDT, membre du CESR et administratrice CNAM.
- Enfin nous aurons un regard sur le monde associatif avec Louisa Jan et Brigitte Masure. Quels sont pour vous, dans votre expérience, les points sur lesquels le Conseil régional devrait porter son attention pour les années à venir ? Nous commençons avec vous, Norbert Gosset.

L'ÉCOLE

▼ Norbert Gosset

Je vais essayer d'être rapide. Nos interventions seront sans doute différentes des précédentes. Je voudrais décrire notre position de personnel de direction. Les chefs d'établissements, principaux de collèges et proviseurs, aidés de leurs adjoints, ont joué à l'unanimité – ce qui est rare dans les organisations – un rôle important dans la mise en place de la loi de 2004.

Je voudrais lever une difficulté. Il n'y a pas d'égalité entre le problème de la laïcité et le problème de l'Islam. Il y a une actualisation de la laïcité, sur des activités davantage liées à la religion musulmane, mais il y a aussi

des problèmes de laïcité avec d'autres groupes religieux, problèmes qu'il ne faut pas occulter. Ils sont importants, voire graves, dans d'autres pays, mais nous voyons apparaître en France d'autres éléments, sous des formes plus discrètes, mais tout aussi offensives et déstructurantes. Je pense à une excellente analyse, parue dans une revue française il y a quelques mois. Je pense aux groupes pentecôtistes très actifs : ils sont en mesure de déstabiliser fortement la laïcité ou, en tout cas, l'esprit qui est celui de l'école française. D'autre part, nous ne faisons pas d'amalgame entre laïcité et immigration. Il n'y a pas d'équation. La laïcité dépasse largement le problème de l'immigration. Nous ne confondons pas non plus laïcité et violence.

Il est important de répéter que nous ne pouvons pas penser la laïcité à l'école sans la penser dans l'histoire. Il y a une permanence de la laïcité qui se construit dans l'histoire. Nous avons coutume de dire qu'elle s'enracine dans nos institutions par la loi de 1905. Il est vrai qu'il ne s'agit que de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et qu'on ne parle pas encore de laïcité. Mais dans cette loi, nous affirmons que la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes. C'est à l'école que va revenir la mission d'assurer l'éveil de la conscience, de l'esprit critique et de la liberté, elle en est le lieu central.

Lorsque nous parlons d'école laïque, nous sommes liés à cette loi de 1905. La mission de l'école est donc de respecter un cadre laïque. La question est posée tout au long du siècle dernier : il y a eu des combats laïques dont nous avons parlé, en particulier contre l'Eglise catholique. Elle se pose à nouveau dans les années 1980 et 1990 : les expressions nouvelles d'appartenances religieuses apparaissent dans les écoles en même temps que des populations nouvelles. Nous avons très bien su régler ces problèmes par le dialogue. Cela s'est relativement bien passé durant dix à quinze ans. Il y avait parfois des points de résistance sur lesquels nous n'achoppons pas nécessairement, mais que nous essayions tout de même de réduire. Il n'y a pas véritablement eu de conflits autour du voile. Ni même au sujet de la nourriture. La cantine a évolué au cours du temps.

Dans les années 1990, il y a eu un changement. La réponse laïque n'est plus en mesure de faire face à des formes plus revendicatives portées par des mouvements plus fondamentalistes. Ceux-ci s'appuient et – nous en parlions tout à l'heure – instrumentalisent une partie des jeunes dans les lycées, notamment sur la question du voile. Mais cela exprime un légitime

désir de reconnaissance, comme le disait Joël Roman tout à l'heure. L'apparition des voiles islamiques – il y en avait 3000 en 1994 ce qui est très minoritaire sur l'ensemble de la population scolaire – est doublée d'une série de phénomènes plus ou moins intenses selon les lieux. Je voudrais vous les lister :

- La contestation des professeurs femmes : certains jeunes contestent le fait que l'enseignement leur soit dispensé par une femme, ils disent n'avoir rien à attendre d'une femme.
- Le refus des visites médicales : nous l'avons vu se développer dans les années 1980.
- Le refus de l'enseignement des sciences de la vie : on y voit des schémas de corps dénudés.
- La critique des programmes d'histoire : un révisionnisme historique s'installe
- La critique des programmes de philosophie : plus récente, elle est apparue avec le renouveau du créationnisme.
- La contestation du calendrier scolaire : sur ce point, nous pourrions tout de même apprendre quelque chose. Il est basé sur l'histoire d'un pays chrétien qu'est la France. L'histoire est faite de cette façon, il n'est pas pour autant un calendrier religieux.

Dans les années 1990, la laïcité est donc ébranlée, elle est remise en cause dans le sanctuaire qu'est l'école. Les codes républicains de la laïcité sont attaqués. Les chefs d'établissements prennent des mesures conformes au droit, mais la législation ne permet pas d'enrayer le phénomène. Les positions se radicalisent, les décisions des chefs d'établissements sont contestées devant les tribunaux. Et ils perdent très souvent : une fois sur deux ou une fois sur trois selon les périodes. C'est pourquoi la situation est bloquée dans certaines régions : Lyon, Strasbourg, ou certaines communes de l'académie de Créteil.

Avec la mise en place de la commission Stasi, regroupant des membres de toutes sensibilités, le débat va prendre des proportions importantes et

inattendues dans la société toute entière. La commission va en conclure la nécessité d'une loi. Celle-ci est promulguée, elle est claire, simple et précise. Dans sa circulaire d'application, elle est accompagnée d'une obligation de dialogue, ce qui s'est révélé très important. Le dialogue a fonctionné. La loi a été mise en place dès la rentrée 2004 et les signes religieux ont reflué avec la même force qu'ils nous étaient arrivés. A coté de cela, l'idée laïque s'est trouvée renforcée, relégitimée, revivifiée. Je conclurai en ajoutant que la situation s'est apaisée dans les établissements. Les contentieux judiciaires ont pratiquement disparu même s'il y en a encore une vingtaine chaque année. Ils ont disparu autant par le dialogue que par la loi. Je serais tenté de dire que la permanence de la laïcité est la permanence du débat. Il faut parler de la laïcité, lui donner du sens. C'est notre capacité à le faire qui lui permettra de perdurer.

▼ **Pierre Tournemire**

Nous avons écouté le point de vue du chef d'établissement. Écoutons à présent celui d'une parente d'élève.

▼ **Fabienne Messica**

Je suis chargée de donner le point de vue de la FCPE nationale. Je vais tout de suite rebondir sur ce qui a été dit précédemment au sujet de la loi sur le voile. Nous avons beaucoup parlé de divers principes de la laïcité. Nous attendons à peu près tout d'elle, mais nous n'avons pas du tout hiérarchisé ces principes. La position de la FCPE par rapport à la loi est fonction d'une hiérarchie de principes. Le premier de ces principes est le droit à l'école pour tous. C'est un principe de non-exclusion et de reconnaissance du droit des personnes. C'est pourquoi, sans entrer dans le débat sur ce que signifie ou non le port du voile, la FCPE a pris position contre l'idée d'une loi. Nous avons préféré continuer à discuter et négocier avec les élèves et leurs parents.

Au-delà de ces aspects qui sont l'expression de cette position nationale, je voudrais dire deux mots sur ce qui nous paraît important dans la laïcité. Qu'est-ce qui met la laïcité en danger aujourd'hui ? Concernant l'enseignement je pense à deux éléments :

- L'article 4 de la loi de 2005, qui a été abrogée, au sujet de l'enseignement de la période coloniale. Il stipulait qu'il fallait enseigner les aspects positifs

de la colonisation. La neutralité de l'enseignement est pour nous un des principes les plus importants. L'apparition de groupes de pression qui prétendent dire aux enseignants quel sens ils doivent donner à l'histoire et comment les élèves doivent la comprendre est une remise en cause gravissime de la laïcité.

- Deuxième exemple : la lecture de la lettre de Guy Môquet. D'un seul coup, partout en France, il faut lire cette très belle lettre qu'il a écrite à ses parents avant de mourir. Nous oublions simplement de dire que Guy Môquet était communiste. Et surtout cette injonction voulant que tout le monde lise cette lettre le même jour vient directement de l'Etat. Cela est extrêmement dangereux : nous sommes dans une remise en cause de la laïcité bien plus profonde et plus grave que le modèle par rapport auquel nous raisonnons. L'idée est que la laïcité représente toujours une question de guerre contre la religion.

Il y a également une remise en cause du collège unique, du droit à l'éducation au-delà de seize ans, une acceptation de la relégation des gamins dans des filières spécifiques encore plus tôt qu'avant. Nous remettons en cause une des idées fondamentales de la laïcité : une pédagogie qui se fonde sur l'apprentissage des savoirs et de l'esprit critique. Je rends compte de l'opinion de beaucoup de parents militants de la FCPE. Nous assistons aujourd'hui à une remise en cause de la laïcité au plus haut niveau de l'Etat. Nous avons aujourd'hui un gouvernement qui ne s'adresse pas à l'intelligence de ses administrés mais à leurs affects. Je le dis car cela me paraît crucial. Cela était vrai dans le discours que le Président a fait en Afrique. Nous avons là une vision de l'histoire et une façon de s'adresser à la nation qui vise l'affect. La laïcité et la neutralité de l'enseignement, c'est l'idée que l'école s'adresse à l'intelligence des élèves au lieu de n'être qu'un maître à penser profitant de sa position de maître.

Comment élargir cette conception à la politique du Conseil régional ? L'Île-de-France travaille déjà sur la participation citoyenne – même s'il ne suffit pas d'en parler pour obtenir des résultats. Cela prouve que nous nous adressons à l'intelligence des administrés. C'est autant valable pour les administrés que pour les élèves. C'est un principe fondamental et extrêmement vivant de la laïcité et qui ne peut exister que par la mise en pratique.

L'ENTREPRISE

▼ Pierre Tournemire

Merci. La laïcité et l'école, c'est un sujet qui est maîtrisé depuis longtemps même si l'on voit dans ces deux interventions qu'il reste toujours d'une grande actualité. La question de la laïcité dans l'entreprise est beaucoup plus récente dans les têtes et beaucoup moins connue. Nous allons demander à deux représentantes syndicales, Françoise Riou et Dominique Fabre, de nous donner leur point de vue : comment la question se pose-t-elle ?

▼ Françoise Riou

Avec ma camarade de la CFDT, nous nous sommes dit que nous devons adopter un style télégraphique, compte tenu du retard pris par les intervenants précédents. Je n'exprimerai pas le sentiment de la CGT en tant que tel puisqu'il y a plusieurs points de vue sur un sujet comme celui-ci. Je me suis même creusé la tête pour savoir comment j'allais parler de la laïcité dans l'entreprise. Je dirai que la question ne se pose pas. Dans l'entreprise, en théorie, il y a l'exploiteur et l'exploité : le patron d'un côté et les autres. Cela se passe comme ça pour nous syndicats. Si nous en arrivons à parler de laïcité c'est parce qu'il y a problème. Dans l'entreprise, la laïcité est liée à des questions de racisme et de discrimination.

Dans l'entreprise, il y a deux aspects : les salariés entre eux et les salariés vis-à-vis des gens à qui ils s'adressent : clients, patients, etc. Ces dernières années de gouvernement ont mis la laïcité en danger. Il faut dire les choses clairement. Je vais vous raconter une anecdote révélatrice : j'ai un ami qui a un nom clairement juif et qui a été hospitalisé. Comme à tout le monde dans le service où il était, l'infirmière lui demande sa religion. Lorsqu'il dit qu'il est athée, ses propos agacent l'infirmière qui insiste. Elle lui demande aussi son origine. Il répond qu'il est Français, né à Paris. L'infirmière insiste et lui dit qu'avec un nom comme le sien, elle n'en est pas sûre. A l'hôpital, il n'y a pas que des maris qui ne veulent pas qu'on enlève le voile de leur femme. Il y a aussi des questions pernicieuses, posées à partir de questionnaires imprimés et autorisés. Est-ce cela le monde du travail ? La réponse est positive.

Pourquoi ne parle-t-on pas de laïcité dans l'entreprise mais plutôt de racisme et de discrimination ? C'est le fait des médias. Cela a été dit mieux que je ne

le dirai : les médias stigmatisent les jeunes des banlieues, la «voyoucratie», et accessoirement l'immigration. Tous ces amalgames ont un impact très fort sur la réflexion des uns et des autres. Ils pervertissent le dialogue dans l'entreprise : on devient raciste, on affiche son racisme ou on tolère moins un camarade typé parce qu'on s'est fait brûler sa bagnole par des jeunes de la cité. Les médias jouent un rôle très pervers.

Pour essayer de combattre le rejet de l'autre et le racisme dans l'entreprise, les syndicats doivent porter la réflexion et le combat sur tout ce qui est négatif. Il ne s'agit pas de crise sociale, mais de réfléchir tous ensemble, dans l'entreprise, à notre égalité, à ce que nous pouvons faire ensemble. Les différences n'ont pas d'importance tant que d'autres éléments nous unissent. Et n'oublions pas que dans le monde de l'entreprise, l'ennemi représente le patron.

▼ **Pierre Tournemire**

Merci. Dominique Fabre peux-tu mettre l'accent sur les organismes sociaux?

▼ **Dominique Fabre**

Au nom de la CFDT, j'ai voulu vous apporter un exemple concret. Que font les militants d'entreprises qui se trouvent confrontés à des problèmes de laïcité très spécifiques, comme l'a dit ma camarade de la CGT, dans un contexte exponentiel ? Il y a quelques années, nous passions plus de temps à discuter de l'augmentation de salaires, qu'à nous occuper de licenciements pour port du voile. C'est une réalité. Les militants doivent intervenir avec des lois, un code du travail, une convention collective et un règlement intérieur nouveau, ainsi qu'avec différents acteurs de l'entreprise. Une fois qu'ils ont – permettez-moi l'expression – le bébé dans les bras, que font-ils ? Pour vous l'expliquer, j'ai décidé de vous parler de ce qui s'est passé dans une Caisse primaire de l'assurance maladie en Île-de-France. Je ne dirai pas où elle existe car cette situation existe partout.

Une salariée était menacée de licenciement pour port du voile. Il y a eu des négociations, y compris de la part du directeur de la CEPA. Mais dans un contexte où tout le monde reste arc-bouté sur ses positions, il n'y a pas eu de possibilité d'avancer sur ce dossier.

Nos militants se sont demandé comment ils allaient régler cette affaire. Comme l'a très justement rappelé Françoise Riou, il y a obligation de neutralité vis-à-vis de l'usager et de ses propres collègues de travail. Cette négociation doit être menée en se rappelant qu'une CEPA relève du droit privé et que le droit individuel prime. C'est le dialogue qui a permis de s'en sortir. Vous allez me dire qu'on utilise ce mot à toutes les sauces, bien ou mal. Mais les militants ont mis tout le monde autour de la table. Car s'il n'y a pas d'entente sur un socle commun du « bien vivre ensemble », sur la reconnaissance de l'égalité de chacun qu'évoquait Joël Roman, que se passe-t-il pour ces personnes ? Elles sont reléguées à des emplois de « back office » : on les cache, on ne les voit pas. Donc on crée une nouvelle discrimination.

Les militants ont donc produit une note sur le « bien-vivre en citoyen ». Cela fait deux ans que nous fonctionnons ainsi. Ils n'ont pas uniquement ciblé le problème sur l'aspect de la religion, mais aussi sur l'égalité devant l'emploi, l'égalité de reconnaissance et l'égalité hommes-femmes en interne. Ils ont donc rédigé ce que nous avons appelé un « compromis du respect de la citoyenneté » pour faire respecter des principes de diversité.

LES ASSOCIATIONS

▼ **Pierre Tournemire**

Merci. Brigitte Masure, au nom de la Confédération syndicale des Familles, comment la question de la laïcité se pose-t-elle ?

▼ **Brigitte Masure**

La Confédération syndicale des Familles est une organisation datant de 1946. Elle aussi a connu une déconfectionnalisation. Au départ, beaucoup de ses militants étaient des catholiques pratiquants convaincus. A côté de la CSF, nous avons une Fédération de Travailleuses familiales. Certaines d'entre elles étaient des religieuses. La CSF a donc réfléchi et exigé que ces religieuses quittent l'habit pour intervenir dans les familles. Nous avons donc connu de nombreux débats sur la laïcité en tant qu'organisation laïque et démocratique. Nous étions contents de nous, mais ces questions nous ont rattrapés. Je donnerai moi aussi un exemple concret pour vous expliquer l'action de la CSF au niveau national et dans les quartiers populaires où elle est très implantée.

Beaucoup de nos militants sont des familles issues de l'immigration. Ils sont, pour une grande majorité, de religion musulmane et, pour certaines d'entre elles, pratiquantes. Depuis quelques années, nous organisons des formations régulières pour des parents qui veulent se présenter sur les listes de parents d'élèves. Ils sont parfois concurrents de la FCPE, mais tout se passe bien. Nous faisons ces formations en septembre, octobre et novembre. Or, depuis quelques années, le Ramadan tombe dans cette même période. Depuis trois ans, nous sommes donc obligés d'annuler les formations régionales et nationales car les femmes nous expliquent que l'organisation de la vie lors du Ramadan les empêche d'y assister. La laïcité n'étant pas un vain mot pour la CSF, cela nous a posé de vrais problèmes.

Nous sommes pris entre deux feux puisque nous sommes persuadés que ces formations participent de la promotion individuelle et collective de ces personnes. J'en connais beaucoup. Ce sont des femmes qui ont conquis une certaine indépendance par rapport à des préjugés, qui sont des battantes dans leur quartier, qui vont de l'avant et qui nous opposent des raisons pour ne pas travailler pendant le Ramadan contre lesquelles nous n'arrivons pas à lutter. Faut-il, de fait, se dire qu'à la CSF, nous ne ferons plus de formation durant de Ramadan ? Les autres adhérents lèvent la main en disant : « Nous sommes une organisation laïque, nous n'avons pas à nous occuper de cela. » Je ne sais pas ce que le Conseil régional d'Île-de-France va pouvoir faire, mais nous avons là un terrain de discussions pour l'ensemble des associations. J'imagine que la CSF n'est pas la seule à rencontrer ces problèmes concrets. Il sera intéressant de confronter nos expériences et de chercher ensemble comment arriver à ce « mieux-vivre ensemble. » Nous pensons que cette promotion individuelle et collective à laquelle nous sommes attachés passe par la laïcité. Il y a un terrain concret qui pourrait nous aider, tous, à mieux vivre.

▼ **Pierre Tournemire**

Je vous remercie. Je vous propose, Louisa Jan, responsable du Cran, de terminer ce rapide panorama, qui n'est pas tout à fait un film mais qui pourra se construire progressivement.

▼ **Louisa Jan**

Je représente le Conseil représentatif des Associations noires. Cette association a vu le jour en novembre 2005 pour répondre à la problématique

des ressortissants africains et antillais sur le territoire. Ils voulaient être considérés comme partie intégrante de la République. A ce titre, ils posaient un nombre important de revendications. C'est très intéressant d'arriver en fin de table ronde. Cela m'évitera de redire beaucoup de choses. Je suis vraiment en adéquation avec ce qu'ont dit les trois sociologues car nous partageons la même dynamique. C'est ce qui a fait naître le Cran auprès des associations noires.

La fédération vise à regrouper les associations de terrain, afin d'expliquer la laïcité dans la sphère privée pour qu'elle puisse se vivre dans la sphère publique. Ce n'est pas simple car nous sommes décalés par rapport aux attentes des populations vers lesquelles nous nous tournons. Par exemple, les ressortissants des Dom sont français bien avant certains, ceux d'autres départements, notamment l'Alsace. Ils sont considérés comme des Français quand ils sont dans les Dom, quand ils sont chez eux, mais lorsqu'ils arrivent dans l'Hexagone, ils sont Antillais. Comment faire vivre la laïcité et faire prendre conscience que cette situation existe ? Ce principe a ses fondements juridiques dans la République mais c'est aussi la République qui organise l'exclusion administrative. Il s'agit d'un non-sens.

Comment sont traités les maires des Dom : Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane ? Ils sont traités à part, comme s'ils ne pouvaient pas comprendre le débat général. Ils sont reçus en grande pompe et nous leur posons plus de questions. La République n'arrive pas à régler certains de ses problèmes. Lorsqu'il y avait les colonies africaines, il y avait une représentation africaine à l'Assemblée. Il n'y en a plus. Ils sont sous-secrétaires au mieux, mais nous ne leur offrons pas de responsabilités dans lesquelles ils peuvent donner toute leur dimension. Ce que nous essayons de montrer au Cran, c'est que nous en sommes à la troisième ou quatrième génération d'immigrés. Mais nous sommes toujours obligés de montrer notre carte d'identité. Je viens d'un Dom, mais les fonctionnaires de police pensent que j'ai été naturalisée. Ils me posent des questions que l'on ne m'avait jamais posées.

Il y a une dégradation qui passe par les médias. Lorsque ceux-ci organisent des débats, ils invitent des représentants extrémistes qui revendiquent des choses hors de la République pour leur poser des questions-pièges. Les gens font donc un amalgame et imaginent que tout le monde a les mêmes revendications. Nous avons donc beaucoup de mal à montrer que les Noirs demandent simplement la reconnaissance de leurs compétences respectives.

Le problème est stigmatisé par le fait que l'on n'arrive pas à nous nommer : nous sommes Noirs, de couleur, Blacks, Nègres, Négros. J'aimerais que la Région, si elle en a les moyens, se dote d'un espace télévisuel où l'on voie des débats comme celui que nous tenons aujourd'hui, ce qui nous change un peu de la Star Ac', et qui puisse diffuser dans la population des thèmes comme celui-ci pour que l'on comprenne que le vivre ensemble se construit et que nous ne demandons pas des choses impossibles à obtenir.

▼ **Pierre Tournemire**

Je remercie les six intervenants d'avoir respecté leur temps de parole. Claire Villiers a pris beaucoup de notes. Mais avant de la laisser vous livrer comment elle voit la suite des événements, je suis sûr que vous avez des questions à poser. Nous disposons d'une vingtaine de minutes de débat.

▼ **Michel Grosman, AFIC**

La représentation à travers les médias revient avec insistance dans les interventions. Nous voyons bien qu'aujourd'hui, à travers toute la planète, qui possède les médias possède le pouvoir. Quid de ces médias ? Ils ne sont pas dans la salle. Ils sont ailleurs.

▼ **Loïc Forty, SG Ligue de l'enseignement régional**

Si nous nous demandons ce que nous pouvons apprendre sur la laïcité dans le cadre du Conseil régional, je répondrai que le Conseil régional doit faire de la politique, se poser comme une puissance publique capable d'affirmer les valeurs qui fondent son engagement au-delà des clivages politiques. La laïcité dont nous parlons aujourd'hui est gangrenée par d'autres valeurs issues du principe de la mondialisation des marchés. Nous pouvons même nous amuser à constater que les principes de la République – liberté, égalité, fraternité et aujourd'hui laïcité – sont remplacés par les principes et les valeurs d'une économie libérale : la propriété privée, la rentabilité, la productivité. Je ne développerai pas ce point. Mais nous pouvons mettre ces principes pied à pied et constater qu'une bonne partie des valeurs de notre pays plie devant celles de l'économie capitaliste et libérale.

D'un point de vue plus local, dans le rapport aux associations qui sont actrices de l'organisation de la société – nous avons eu l'expression des

syndicats, des politiques –, le Conseil régional doit encore plus développer ses liens et ses partenariats avec le monde associatif, particulièrement en s'attachant à développer un objectif opérationnel autour de la fraternité. Il ne me semble pas qu'il faille utiliser les trois valeurs de la République. Ce qui fait aujourd'hui défaut est l'envie et le respect de l'autre. La fraternité est sans doute le principe que nous devons nous attacher à affirmer dans les mois et les années qui viennent.

▼ **Bernard Grabert**, *Union rationaliste*

J'ai le sentiment, à la fin de cet après-midi, qu'il y a une opposition entre les principes et la réalité des choses. Nous croyons que la réalité sera différente simplement parce que nous changeons la proclamation des principes. Mais la réalité s'impose. Nous n'avons pas assez de situations concrètes. En voici une : il y a un certain temps, j'ai participé à un séminaire d'urbanisme où il était question de savoir s'il fallait un urbanisme particulier pour les immigrés maghrébins. Une partie de l'assemblée pensait qu'il était logique de créer des médinas pour que les gens retrouvent leur mode de vie habituel, recréent leurs structures familiales et préservent l'autorité des parents ; d'où s'en iraient les jeunes au fur et à mesure de leur émancipation. L'autre moitié pensait qu'il fallait refuser cette idée de ghettos. Finalement c'est cette attitude qui l'a emporté. Il faudrait poser la question aux sociologues : les difficultés que rencontrent les descendants d'immigrés auraient-elles été plus simples s'il y avait eu ces localisations géographiques de leur origine ?

▼ **Joël Roman**

La logique médiatique consiste à accumuler en permanence des choses qui vont dans le même sens. La meilleure métaphore pour expliquer cela est celle de l'Indien et du bûcheron au Canada : le bûcheron coupe du bois. L'Indien dit qu'il va faire froid. Le bûcheron coupe donc encore plus de bois et l'Indien dit qu'il va faire vraiment très froid. Le bûcheron lui demande comment il le sait et l'Indien lui répond : « Quand l'homme blanc coupe du bois, c'est parce qu'il va faire froid. » Nous entretenons en permanence une sorte de panique. Sur ces questions, il n'y a pas de responsabilité assignable ni de volonté maligne des médias, mais une absence de prise en compte du problème, une focalisation qui conduit à gonfler un certain nombre d'images et à produire des amalgames qui mettent en exergue un certain nombre de thèmes.

L'instrumentation existe, mais elle n'est pas le fait de tel ou tel groupe. A l'inverse, des gens qui prétendent parler au nom d'une majorité, silencieuse ou non, montent en épingle des actes scandaleux ou condamnables mais extrêmement limités et marginaux. Je reprends l'exemple des comportements agressifs à l'hôpital : ils sont marginaux, souvent condamnés au sein même des communautés issues de l'immigration. Ce ne sont pas des problèmes de société mais d'individus qui ont des difficultés relationnelles avec les institutions. Je ne veux pas les minorer, mais je suis inquiet de voir, comme cela était le cas tout à l'heure, que des gens sont surpris d'apprendre que les chiffres distinguent cela. Je suis inquiet de savoir quelles sont les représentations terribles véhiculées dans des milieux informés comme les nôtres.

▼ **Dans le public, une participante, animatrice**

Je souhaite intervenir au sujet de la reconnaissance des jeunes de banlieue. Il est temps de comprendre qu'ils veulent remettre en question une République qui a du mal à évoluer. Il serait intéressant d'ajouter le principe de laïcité, d'égalité et de diversité, officiellement, dans les écoles. Cela permettrait de reconnaître les personnes issues de l'immigration et de changer les mentalités.

▼ **Aïssa Kadri**

La reconnaissance de la dignité et de l'égalité est centrale. Si nous sommes dans cette reconnaissance, les groupes vont comprendre comment se manifeste la diversité des contestations selon les contextes. Le discours médiatique reste dans le général, le raccourci et le stéréotype à l'égard de l'Islam. Certains jeunes adoptent les traditions de l'Islam. Vous évoquiez tout à l'heure les problèmes de l'enseignement des femmes, des sciences de la vie, du sport. Cela n'est pas dans l'Islam, même si cela relève de la tradition. Dans cette mesure, ces jeunes n'ont aucune connaissance de l'Islam. Ils sont dans le bricolage d'un Islam du défi pour réclamer une reconnaissance.

Du point de vue associatif et syndicaliste, la question est la même. L'exemple du Ramadan le montre également : il ne conteste pas l'idée de travailler et de se former. Il y a de ce point de vue quelque chose qui est de l'ordre d'une tradition méconnue créant une incompréhension réciproque. Une enseignante m'a raconté que des élèves venaient le matin en disant qu'ils

faisaient le Ramadan. Ils étaient fatigués et ne travaillaient pas. Elle a appelé leurs parents pour leur dire que le Ramadan peut être effectué plus tard et qu'ils feraient mieux de se concentrer sur leurs études. Certains jeunes ont alors changé leur comportement. Il y a donc une incompréhension entre culture, religion et tradition. Les médias ont effectivement une responsabilité de ce point de vue. La Région devrait mettre en place un observatoire afin de faire connaître ces traditions, ces cultures et ces religions.

▼ **Amhed Bousbaï**

Je représente Aidda, une association qui travaille sur la mémoire de l'immigration à travers la photographie. Je voudrais souligner le rôle très important des médias. La plus petite chose qui apparaît dans les quartiers difficiles est montée en épingle et devient la seule image présente. Comment peut faire l'éducateur, le flic, l'instit, le médiateur de bonne volonté face à cela? Face au journal de vingt heures qui est immonde, pas seulement au niveau de l'Hexagone mais au niveau international, que pouvons-nous faire? Nous pouvons tous puiser dans les valeurs de la République mais ses formes ne sont pas opérationnelles. Que dire à une mère d'élève qui, d'un seul coup, porte un foulard ? Que veut dire ce foulard ? Reçoit-elle une visite de la famille venant de loin, du Kurdistan ou d'ailleurs ? Nous n'avons pas le temps d'entrer dans ces détails. Nous sommes dans l'urgence du journal de vingt heures et des journaux distribués dans le métro et le RER. Avec la crise, à quelques nuances près, nous n'avons même plus besoin de faire d'effort. Il s'agit uniquement de passer le temps. Ce n'est pas uniquement une impulsion des agents de la fonction publique ou de la société publique.

Il y a comme un torrent boueux qui traverse la cité : les questions du chômage, du divorce. Il n'y a pas que l'Islam qui est touché. L'Islam dont nous parlons est un Islam de clichés, celui de Ben Laden parlant sur un portable ou à travers une chaîne de télé et dont les jeunes ne comprennent pas la langue. C'est un Islam de provocation. La réponse ne consiste pas à accomplir des choix faciles ou à faire des regroupements d'« en haut ». Nous devons intégrer le genre de situations que nous avons vues dans l'histoire, en France et dans d'autres démocraties, par exemple les calendriers de formation : Ramadan, Carême ou trêve des confiseurs. Il n'y a qu'à déplacer et s'adapter. Comment atténuer l'effet dévastateur des médias ?

▼ Dans le public, une participante

Merci de me donner la parole. Je voudrais remercier l'intervenant qui a donné l'exemple de la Caisse primaire d'assurance maladie. Il y a eu un dialogue et lorsqu'il y a dialogue, il peut y avoir construction d'une laïcité et donc d'un « vivre ensemble. » Je fais partie d'une association qui travaille à Trappes où il y a une soixantaine d'ethnies. Ces gens ne se parlent jamais. Nous essayons de créer un espace de dialogues et de grandir ensemble. Il nous manque des outils que la Région pourrait peut-être nous faire connaître pour comprendre les origines et les différentes religions. Nous pourrions diffuser de petits films qui soient l'occasion de dialogues et d'échanges et faire la différence entre culture, religion, attitude et identité. Nous essayons de le faire à partir de repas regroupant des femmes indiennes, musulmanes et cambodgiennes. Cela n'est pas facile, mais nous y arrivons. Ces exemples concrets montrent que la laïcité débouchera sur le vivre ensemble. Nous avons également besoin d'outils pour apprendre à lire les médias : le journal de vingt heures, le Matin Plus distribué gratuitement, afin de savoir comment ils sont bâtis et de savoir les décrypter. Il faut apprendre cela aux jeunes dans les écoles.

▼ Dans le public, une participante

Je souhaite juste dire quelques mots pour compléter ce qui vient d'être dit. J'ai été membre du conseil d'administration de la Confédération des centres socioculturels associatifs de Paris. Ils sont nombreux à s'intéresser à l'Islam en Île-de-France et ont, dans ce domaine, des expériences tout à fait intéressantes. Il existe des matériaux qui pourraient être réutilisés autrement et qui sont souvent des créations : pièces de théâtre, lectures de contes, ateliers d'écritures. Cela a très bien fonctionné.

▼ Françoise Riou

Tout le débat montre que nous opposons essentiellement l'Islam et les musulmans à la laïcité. Dans certains quartiers de Paris, ce sont les juifs qui sont stigmatisés. Il me semble que le problème n'est pas celui de la laïcité mais celui du racisme. Nous avons d'ailleurs tous parlé de problèmes de racisme, de rejet de l'autre. La création d'un observatoire sur les religions, les cultures et les traditions suggérée par Aïssa Kadri me semble une bonne idée.

▼ **Norbert Gosset**

Nous n'avons peut-être pas assez mis l'accent sur la neutralité de la laïcité. Il n'y a pas l'emprise des sociétés commerciales sur le système éducatif. La fin de la carte scolaire pourrait créer des ségrégations entre des établissements regroupant des élèves favorisés d'un côté et des élèves ayant moins de chance de l'autre. Je terminerai mon propos en disant qu'il n'y a pas de laïcité sans dialogue. L'échange est la clé de voûte de la laïcité. Il ne faut pas mésestimer le pouvoir des minorités : la Révolution russe a été menée par une poignée d'hommes. Je pense aussi à la conquête de l'Arabie. L'excuse de minorité n'est pas valide.

▼ **Dominique Fabre**

Il y a un ou deux ans, le 8 mars, une journée des femmes dans les associations a eu lieu. Il y avait eu une table ronde avec des jeunes, venus pour présenter leurs actions. Malgré des temps qui paraissent sombres, il y avait beaucoup d'espoir dans les discours de ces jeunes, leur manière de travailler et de réagir. Il me semble que c'est la meilleure des choses à entreprendre.

▼ **Louisa Jan**

Vous avez posé une question sur les outils permettant de comprendre les autres. Chacun peut faire cette expérience s'il va discuter avec son voisin. Il n'est pas nécessaire de monter des superproductions pour voir comment il faut s'y prendre. Sur le terrain, nous essayons d'abord de renouer le dialogue intergénérationnel. Dans certaines familles, on ne discute pas et les enfants ont peu de repères par rapport à la vie de leurs parents.

En ce qui concerne les médias, ils donnent l'illusion que vous pouvez être riche et puissant comme Zidane. Ce n'est pas parce que vous avez un ballon d'or aux pieds que vous avez quelque chose dans la cervelle. Je ne dis pas que Zidane est stupide, mais que l'on privilégie des choses alors qu'à côté de chez vous, il y a des gens tout à fait aptes à donner du « vivre ensemble », mais qui ne sont jamais mis en avant. C'est pourquoi je réitère ma demande, en réponse aux débats télévisuels qui nous sont imposés, d'un droit de réponse pour donner aux enfants des modèles de réussite autres que le modèle sportif. Dans toutes les minorités, il y a des gens qui ont réussi, mais nous ne le savons pas. Nous sommes incapables d'organiser le dialogue interculturel. S'il faut trouver un pédiatre africain, un psychologue indien, les médias ne savent pas le trouver.

▼ Fabienne Messica

Nous avons dit que la laïcité n'est pas aussi consensuelle que nous le pensons. Il y a des tas de gens qui prônent la laïcité mais qui ne sont pas d'accord. En ce qui concerne l'école, il peut y avoir une laïcité de type identitaire et défensif qui est excluante, par exemple lorsque nous empêchons des mamans qui portent le voile d'accompagner des sorties scolaires sous prétexte de pédagogie. Ce n'est pas parce que les enfants allaient tous venir le lendemain avec un voile qu'ils porteraient le voile tout le temps. Ces prétextes sont fallacieux et ils excluent ces mamans. Cette réaction relève d'une conception identitaire de la laïcité. On nous dit qu'il faut que les parents viennent à l'école. Je ne parle pas de la FCPE et des bobos parisiens mais de ceux qui viennent de milieux populaires et qui ne viennent jamais à l'école. Ils doivent retrouver un pouvoir sur l'éducation de leurs enfants, y compris à l'école. Il faut donc faire un effort et ne pas rejeter des mamans des sorties scolaires sous ces prétextes. La priorité, c'est l'intégration des enfants et des mamans afin de donner un enseignement à tout le monde. Il y a plusieurs façons de défendre la laïcité. Il en existe une de type universaliste et égalitaire et une de type régressif et réactionnaire.

▼ Brigitte Masure

Il y a des choses très positives et de l'espoir dans ce que nous avons dit. Nous pouvons construire la laïcité même si certaines femmes ne veulent pas suivre les formations pendant le Ramadan. Des réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents existent depuis plusieurs années et les familles peuvent venir y parler de leurs pratiques éducatives, de leurs échecs et de leurs réussites avec des animateurs. Dans de nombreux quartiers, ces structures favorisent la création d'une mixité au sein de laquelle chacun échange et s'interpelle entre familles. Chacun s'explique et le dialogue aboutit à de vrais progrès. Nous avons des familles, quelles que soient leurs origines, prêtes à bâtir des choses et à changer leurs comportements grâce au dialogue. Nous avons dit tout à l'heure que les enfants qui viennent dans les bibliothèques ne sont jamais filmés. Nous avons là le même problème: ce qui se passe avec les familles est rarement relayé. C'est pourtant le fondement du « vivre ensemble. »

Nous allons maintenant laisser la parole à Claire Villiers. Je dirai simplement que notre but n'était pas de faire un tour exhaustif des problèmes. Toute

une série de questions restent en débat. La leçon à tirer de cet après-midi est la nécessité d'approfondir ces sujets. Nous avons dit que l'histoire de l'immigration et de la colonisation est mal connue. Mais celle de la laïcité aussi est mal connue. Si nous comparons les problèmes de revendications identitaires ou religieuses d'aujourd'hui par rapport à ce qu'ils étaient il y a cent ans, nous verrions que la laïcité n'est pas plus menacée aujourd'hui qu'elle ne l'était alors. Il est toujours difficile de ne pas imposer son point de vue aux autres et de chercher des comportements identiques. Nous avons toujours tendance à vouloir gommer les différences. Mais l'histoire montre qu'avec un peu de temps, de bonne volonté et d'action collective, nous pouvons surmonter ces problèmes. Cette République qui affirme la liberté, l'égalité et la fraternité n'a jamais été libre, égale et fraternelle. Les républicains n'étaient pas des naïfs, ils disaient simplement qu'il fallait qu'il en soit ainsi pour assurer le maintien de la République. Il fallait des luttes collectives pour s'en rapprocher progressivement. Il me semble que nous devons faire en sorte de construire un destin commun à partir de valeurs partagées. C'est à travers elles que nous pouvons construire plus facilement dans l'action que dans le discours, même si les séances comme aujourd'hui sont utiles. Je salue donc à nouveau l'initiative du Conseil régional et de Claire Villiers en particulier. Je lui laisse maintenant le soin de nous dire comment elle voit la suite des événements. Merci encore à tous les intervenants.

▼ Claire Villiers

Merci beaucoup à tous ceux et toutes celles qui ont participé à cette journée. La question était de savoir ce que peut faire le Conseil régional. Je vais essayer de mélanger mes remarques avec des propositions enrichissant des initiatives déjà existantes. Chaque fois que nous organisons un débat, nous pouvons vérifier auprès des acteurs politiques, syndicaux, associatifs et citoyens si ce que nous construisons en Île-de-France est utile ou non.

A la fin de cet après-midi, nous vous distribuerons un DVD dans lequel vous retrouverez l'intégralité du film projeté tout à l'heure ainsi qu'un montage des moments forts de notre après-midi de dialogue. Nous espérons que cela sera, pour vous, un outil permettant de mener des débats. Nous l'avons construit de telle sorte que vous puissiez le séquencer et l'utiliser de différentes manières.

Vous aurez également des actes ainsi qu'une synthèse gardant la

substantifique moelle du débat. Nous éditerons largement ce document. Il sera utile pour l'action dans notre Région. A la question de ce que peut faire le Conseil régional, je vous répondrai ce que je vais faire personnellement par la médiation du Président. Il y a, là aussi, un débat pour que les décisions soient prises collectivement.

Nous avons démontré qu'il est essentiel d'échanger et de penser collectivement. Nous le faisons déjà les uns et les autres dans nos réseaux. Nous manquons de temps de confrontation entre les différents réseaux : associations et syndicats, syndicats et élus... Tout ce que nous pouvons faire pour mutualiser l'expérience me paraît utile. C'est à cela que nous essayons de travailler, à travers un projet que nous détaillerons dans les semaines et les mois à venir : la construction d'un centre de ressources de la vie associative. Le but n'est pas de mettre en valeur l'action du Conseil régional mais de répondre à une demande de mutualisation. Vous l'avez dit : il y a, dans notre région, des centaines d'initiatives et de matériaux, beaucoup de cohabitation, mais une synergie insuffisante.

Penser, c'est aussi reproduire ce type d'initiatives mais surtout s'appuyer sur les gens qui enrichissent la démocratie. Le Conseil régional ne construit pas des outils pour lui-même, mais pour que tous les acteurs de la région gagnent en efficacité. Pour cela, nous avons deux outils à notre disposition. Je ne veux pas faire une page de publicité, mais vous enjoindre à les utiliser :

- Le nouveau Fonds régional de développement de la vie associative: Il me paraît tout à fait utile. Nous avons tenu à ce qu'associations et syndicats – que j'ai l'obsession de réunir, parfois avec un succès relatif – qui voudraient engager un travail sur un territoire donné, par exemple au sujet de la laïcité, puissent engager ce travail. Nous avons aujourd'hui les possibilités financières d'aider de tels projets.
- Les projets citoyens : Nous avons subventionné des projets citoyens qui ont produit des outils et organisé des débats sur ces questions de la laïcité. Vous pouvez vous aussi participer, deux fois par an, à cet appel à projets.
- Le plan d'actions de lutte contre les discriminations, voté récemment : Si vous nous laissez votre mail ou votre adresse postale, nous vous l'enverrons. Nous y insistons sur la nécessité de mettre en place des réseaux de formation ou d'aider ceux qui existent sur la question des

préjugés et des représentations. Cela me paraît transversal à ce dont nous avons parlé cet après-midi. La laïcité peut d'ailleurs être un des modules de formation. Dans le schéma que nous avons voté, il y a un module de formation des délégués d'élèves. Elisabeth Gourevitch qui est responsable des lycées au Conseil régional va proposer que ce module sur les préjugés et les représentations soit intégré à cette formation des délégués.

Sur les luttes contre les discriminations, nous n'inventons rien. Nous avons parlé aujourd'hui des centres sociaux qui sont une peu tête de réseau, il y a aussi, dans les institutions, l'ACSE, le service public de l'emploi, il y a des projets Equal dans lesquels les organisations syndicales ont aussi été partie prenante : l'idée est de fédérer tout cela et de voir comment le Conseil régional d'Île-de-France peut apporter son aide à la création de formations pour tout type de publics, que ce soit pour les agents des caisses d'allocations familiales, de la police ou tous ceux qui ont affaire à des usagers des quartiers populaires.

Nous avons pris l'engagement d'animer un réseau de partenaires et de mettre en synergie tous ceux qui agissent sur les questions de discrimination. Cela pourrait permettre que « liberté, égalité, fraternité » ne se cantonnent pas seulement au fronton de nos superbes édifices.

- La formation citoyenne :

Nous avons également mis en place un chantier sur la formation citoyenne. Le nom aurait pu être différent. Dans une assemblée comme la nôtre, celui-ci est suffisamment neutre. Nous pourrions utiliser l'expression « conscientisation » ou « bataille idéologique. » Dans les interventions de cet après-midi, il y a eu beaucoup de propos en rapport avec cela : comment nous combattons cette idéologie véhiculée au plus haut de l'Etat et par les médias et qui redescend, comme dans toute armée. Cette idéologie est celle de la concurrence partout, de la marchandisation de tout. Elle se base exclusivement, pour faire allusion à la dernière intervention du Président de la République, sur les affects et la victimisation et non pas sur la pensée, l'intelligence et la capacité à changer les situations. Elle nous transforme en spectateurs de faits survalorisés, sans aucune capacité d'agir sur la réalité.

D'autre part, nous allons organiser, à la fin novembre ou au début décembre 2008, dans le cadre du rapport de lutte contre les discriminations, une

« Semaine de l'égalité » dans laquelle la suite de notre travail sur la laïcité pourrait tout à fait avoir sa place. Nous ferons appel à tous ceux qui le souhaitent afin d'avoir une grande diversité d'initiatives. Cette semaine participera à la mutualisation, à la mise en synergie et à une reprise de l'offensive autant sur le terrain concret que sur le terrain idéologique.

Nous organiserons au printemps, en collaboration avec l'Agence pour la Cohésion sociale et l'Égalité des Chances – hélas, car il ne me semble pas que l'égalité ait besoin de chances – une initiative sur les questions de mémoire. Nous avons beaucoup parlé cet après-midi de l'importance d'être dans une filiation, et pas dans une désaffiliation, pour construire notre propre identité. Ces questions de mémoire, pour lesquelles nous avons subventionné beaucoup de projets depuis deux ans et demi, pourront être très utiles. Maintenant que vous êtes dans nos fichiers, vous serez tenus au courant de nos actions.

Nous avons parlé du poids des médias. L'intervenant du Cran s'est exprimé avec force en nous demandant ce que nous attendons pour avoir une chaîne de télévision. Cette question se pose de façon récurrente. La réponse à apporter n'est pas simple. Mais nous avons en chantier une étude qui débouchera sur des préconisations afin d'aider le tiers-secteur audiovisuel, c'est-à-dire les médias audio et télé associatifs. Cela n'est pas satisfaisant. Si je faisais partie de l'Association des Régions de France, étant donné que vingt-deux d'entre elles sont à gauche, j'aurais créé une chaîne de télévision. Mais cela ne se passe pas ainsi. Peut-être faut-il sortir du consensus et prendre conscience de la bataille à mener pour instaurer un contre-modèle, d'autant plus que les questions soulevées ne sont pas seulement idéologiques. Nous parlons beaucoup des quartiers mais très peu de ce qui se passe dans les entreprises. Il y règne le mensonge, la soumission, la délation, la concurrence. Lorsque l'on y vit sept ou huit heures par jour – il semble que ce soit la dernière mode puisque nous allons maintenant acheter nos RTT – on ne voit pas pourquoi les gens seraient, d'un coup, des citoyens professant la liberté, l'égalité, la fraternité ou la diversité alors qu'ils sont soumis à un rouleau compresseur qui porte des valeurs absolument opposées.

Voilà tout ce que le Conseil régional a dans ses cartons !

Nous avons privilégié aujourd'hui l'actualité du combat pour la laïcité.

Le débat a montré que nous devons être plus précis sur ce que la laïcité est en principes et la complexité de la question. Mais nous avons aussi montré que c'est absolument indissociable de la situation générale dans laquelle nous nous trouvons. C'est pourquoi j'ai insisté sur le plan de lutte contre les discriminations. Aujourd'hui, parce qu'il y a un chômage de masse et une précarité économique et sociale grandissante, il peut y avoir une tentation de repli. Mais il faut valoriser les éléments positifs qui ont été donnés et qui permettent d'opposer des contre-modèles et des contre-réalités. Nous devons être capables de chercher les bonnes réponses. Là encore, sur une question qui apparaît consensuelle, il y a des réponses qui permettent de mieux transformer le monde et d'autres, fausses, qui s'immiscent dans les interstices de l'individualisme et de la concurrence.

Je crois que nous avons peut-être à redéfinir de quelles manières, dans la diversité de nos insertions dans le champ de la politique avec un grand P, nous avons à participer.

Tout cela est indissociable de la responsabilité des politiques de gauche pour construire un nouveau compromis social. Ce compromis doit être offensif mais ne doit pas être l'apanage des organisations politiques. La politique, ce n'est pas les militants, ni les élus, ni même les adhérents des partis politiques, ou alors l'avenir est sombre. Nous devons redéfinir la manière, dans la diversité de nos insertions dans le champ politique, qu'elles soient sociales, associatives, syndicales, dont nous participons à ce contre-modèle idéologique et cette contre-pratique quotidienne. C'est pour cela que le Conseil régional va tenter de mettre en place des outils qui seront utiles pour les uns et les autres. La prochaine fois que nous nous retrouverons, j'espère que nous mesurerons déjà des progrès. Encore merci à toutes et à tous.

